

TABLE DES MATIÈRES

"L'Africain" n° 238, février-mars 2009

Page

1	La journée des mains rouges	E. van SEVENANT
ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT		
2	L'éducation populaire et la femme congolaise	Frères des Hommes
5	Fondation Père EVERARD	
6	Mamas for Africa	Mme H. MATTELAER et al.
9-10 PHOTOS		
CULTURE ET SOCIÉTÉ		
11	Savério NAYIGIZIKI l'anti-conformiste	J. NTAMAHUNGIRO
15	Les tribulations de notre jeunesse (suite et fin)	M.S.
22	Hommage à A. CÉSAIRE à Bruxelles	KALAMBO NSAPO
24	La victoire du vaincu	TEDANGA I.B.
PERSPECTIVES ET POLITIQUE		
27	Rapport du groupe d'experts sur la RD Congo	Le Groupe d'experts
29	Sonnette d'alarme des femmes congolaises de la diaspora	M.C. RUHAMYA et al.
30	Jean-Pierre BEMBA, victime d'un procès politique ?	J. MBOKANI
36	Thèses de doctorat défendues par des Africains ou concernant l'Afrique (LXVII) : Université de Liège (XIII)	
38	Résumé de thèse : l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé	P. NGUEGANG
À TRAVERS LIVRES ET REVUES		
39	Ph. BONDONGA RAMAZANI, Le Roi Albert 1 ^{er} n'est pas mort.	E. van SEVENANT
39	Nouvelles familiales	
Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"		
Page 3 de la couverture : mots croisés n° 255 et 256		
		Vincenzo SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérien Mudoy, Camille Tedanga Ipota ; Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama, 21, Route de Pontoise, F-95100, Argenteuil.

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

ABONNEMENTS : 47^{ème} année : année académique 2008-2009

abonnement ordinaire : Belgique : 15 €

Europe : 22 €

reste du monde : 25 €

abonnement de soutien : 25 €

payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes : IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGCD.

La Journée des Mains Rouges

L'Afrique, autant si pas plus que l'Asie et l'Amérique Latine, souffre encore et toujours du chancre sociétal que constituent "les enfants-soldats". Ceux-ci avaient fait une entrée spectaculaire sur nos écrans TV lors de la guerre civile au Libéria en 1989 et la Croix-Rouge avait alors édité un document vidéo qui relatait ces faits particulièrement ignobles, pourquoi et comment ces enfants étaient recrutés, comment ils étaient entraînés dans cette spirale de violence et aussi les difficultés énormes qu'ils rencontraient une fois revenus à une vie normale, à la fois pour se faire ré-accepter dans leur entourage et aussi pour pouvoir évacuer les souvenirs de ces années maudites. La dernière image, impressionnante, de cette vidéo montrait le petit guerrier (11 ans), surnommé "Hitler the killer", se frappant le poing dans l'autre main, en un geste de désespoir total face au vide devant lequel il se trouvait désormais, rejeté par tous et sans avenir.

L'actualité récente au Nord Kivu a montré, hélas, que le phénomène perdure et la communauté internationale, après l'inculpation de Th. LUBANGA pour de tels faits, espère à présent que le chef du CNDP, L. NKUNDA, suivra le même chemin vers La Haye.

Le 5 février, s'est clôturée à Bruxelles la campagne "Mains Rouges", organisée par la Coalition belge contre l'utilisation des enfants-soldats. Cette coalition, qui regroupe des organisations comme Pax Christi, Amnesty International, l'Unicef, Plan Int., VIC et d'autres encore, s'était donné pour objectif de réunir en Belgique le plus possible de dessins représentant une main rouge, symbole du sang versé par tous ces enfants sacrifiés à travers le monde. Finalement, notre pays a recueilli plus de 65.000 empreintes de mains. L'objectif mondial de la campagne est de rassembler un million d'empreintes qui seront remises au Secrétaire des Nations Unies à New York au mois de mars 2009.

Cette cérémonie s'est déroulée au Palais des Académies de Bruxelles, en présence des Ministres K. De GUCHT (Affaires Étrangères) et Ch. MICHEL (Coopération) ainsi que de plusieurs parlementaires. Les Ministres ont expliqué l'orientation de la politique belge dans le cadre de la lutte contre l'utilisation des enfants-soldats et ils ont spécialement insisté sur les financements pour la réhabilitation après démobilisation de ces ex-combattants et aussi sur les poursuites à engager fermement contre ceux qui utilisent ce mode de recrutement immoral.

D'autres interventions ont eu pour sujet l'assistance psychosociale pour les anciens enfants-soldats, les conclusions du rapport mondial 2008 à ce sujet et trois témoins sont aussi venus expliquer par quels moyens ils avaient pu récolter de très nombreux dessins pour cette campagne. Parmi ces témoins, votre serviteur était chargé de souligner l'apport massif des écoles primaires et secondaires de la région de Charleroi à l'appel d'Amnesty International.

Prétendre que même avec l'apport d'un million de "Mains Rouges", le problème sera résolu et que l'ONU mettra tout en œuvre pour faire cesser ce scandale, ce serait sans doute trop optimiste ; mais on peut raisonnablement estimer que cette campagne sensibilisera suffisamment les décideurs de la planète pour qu'ils entament une réflexion très sérieuse sur le sujet et qu'à terme, les conventions internationales qui existent pourtant, soient beaucoup mieux respectées qu'elles ne le sont actuellement.

E. van SEVENANT

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Comment l'éducation populaire donne un nouveau visage à la femme congolaise

Dans le Sud Kivu, à l'Est du Congo, l'APEF (Association pour la Promotion de l'Entreprenariat Féminin) se bat aux côtés des femmes afin qu'elles puissent développer des moyens de subsistance et défendre leurs droits. Son fil conducteur et outil de prédilection avec ce public très défavorisé : l'éducation populaire. Frères des Hommes a profité de la mission sur le terrain de la responsable du projet, Cecilia DIAZ, pour recueillir les témoignages de Nunu SALUFA, coordinatrice et animatrice, et Anny ILUNGA MUJINGA, chargée des animations au sein de l'association. Des propos éclairants sur les méthodes concrètes utilisées par l'éducation populaire et les fruits qu'elle peut apporter.

Cecilia DIAZ, Frères des Hommes (C.D) : Comment concevez-vous votre travail d'éducation populaire avec les femmes congolaises ?

Anny ILUNGA MUJINGA (A.I.M) : En fait, notre objectif est que les femmes conscientisent les problèmes vécus et qu'à travers la sensibilisation, elles parviennent à changer, que les mentalités, les comportements puissent se transformer.

Nunu SALUFA (N.S.) : Par ce changement des mentalités, nous voulons parvenir à une société équitable où hommes et femmes trouvent leur place sans qu'aucune partie ne soit lésée. Il faut dire que le contexte général est difficile, c'est celui d'une dégradation économique qui perdure depuis plus de 35 ans en raison de la mauvaise gestion du pays. Au règne de MOBUTU ont succédé des conflits dans la région des Grands Lacs, des guerres à répétition.... Cette situation a entraîné une débâcle socio-économique qui a contraint la femme à trouver elle-même des moyens de subsistance pour la

famille. L'APEF en accompagne ainsi 1.800 rassemblées dans plus de 80 petites associations à l'heure actuelle à travers, entre autres, l'octroi de micro-crédits leur permettant de mettre sur pied des commerces, de faire de l'élevage de poulets, de la savonnerie, etc. Et aujourd'hui, ce sont elles qui pallient en grande partie les besoins familiaux ou qui assument le paiement des frais scolaires des enfants, les soins de santé, les dépenses ménagères, la nourriture, etc.

C.D : Quelle est votre approche ?

N.S : Nous avons une approche participative, c'est-à-dire que, quand nous rencontrons une communauté, nous cherchons d'abord à la connaître par le biais d'interviews. Ensuite, nous allons vers elle afin de nous imprégner des problèmes qu'elle vit. Ensemble, nous essayons de tracer des lignes directrices qui peuvent aider la femme à sortir de ses problèmes. En fait, nous nous intéressons plus spécifiquement à la femme, car nous savons qu'à travers elle, c'est toute la communauté qui va bénéficier de l'information. La méthode participative est très exigeante pour les animateurs, mais c'est, à notre sens, la meilleure car elle permet que la personne se découvre et ensemble, nous pouvons essayer de trouver des solutions.

C. D : Concrètement, comment procédez-vous pour transmettre l'information, pour inciter les femmes à participer ?

N.S : Parfois, j'utilise des saynètes. À travers le théâtre et la mise en scène, la femme écoute, s'identifie aux personnages et tire des leçons de son vécu. Le message passe aisément. C'est une des meilleures façons de communiquer, surtout avec ces femmes

qui sont pour la plupart accablées par les problèmes. Cette méthode permet de mieux capter leur attention et de faire passer des idées. Nous mettons donc en scène une histoire où l'on parle, par exemple, de la façon de bien gérer le micro-crédit, on aborde la question des "magouilles" aussi ...

A.I.M. : Nous avons découvert que cette méthode favorise une meilleure compréhension chez la femme. C'est vrai, son esprit est souvent encombré de beaucoup de problèmes et elle ne peut pas tout mémoriser. Par le théâtre, elle apprend plus facilement. Les scènes lui rappellent parfois quelque chose qu'elle a vécu ou entendu.

N.S. : En plus des saynètes, nous organisons aussi des carrefours à travers lesquels les femmes peuvent se découvrir également. Par exemple, je prépare un questionnaire sur l'approvisionnement ou les produits à commercialiser. Les femmes travaillent alors en groupes et exposent ensuite à la salle le résultat de leurs échanges. Au moment de la mise en commun à laquelle tout le monde participe, j'essaie de faire des commentaires, des ajouts par rapport aux travaux réalisés par les femmes. C'est un espace de discussion où elles peuvent encore poser des questions. Voilà des méthodes qui font que les femmes mémorisent rapidement la matière.

A.I.M. : Les carrefours s'inscrivent également dans l'approche participative, dans la mesure où l'on donne l'occasion à la femme de libérer son expression. Dans le carrefour, chacune est obligée de parler, d'apporter sa contribution au travail qui lui a été proposé en parlant de ce qu'elle connaît, de son expérience. Il y a des femmes qui n'ont pas le courage de témoigner en public, mais à travers ces petits travaux, les femmes parviennent à s'exprimer sans honte et clairement.

C.D. : Vous avez également proposé aux femmes de s'exprimer par le dessin...

A.I.M. : Oui, nous les avons invitées à illustrer, par exemple, le nom de leur association et ce que cela représentait pour elles. Certaines ont dessiné un arbre, expliquant que leur association était comme un arbre aux racines symbolisant la vie. Il nous est apparu clairement que le nom qu'elles donnaient aux associations n'était pas le fruit du hasard. Ainsi, pour représenter l'APEF, certaines avaient dessiné une poule. Les poussins représentaient alors les associations dépendant de l'APEF qui sont appelées à grandir et à prendre soin un jour de leurs futurs poussins. Nous travaillons aussi parfois avec d'autres ONG, comme avec l'association Uwaki. Avec elle, les femmes ont pu participer à un atelier de formation dans le cadre de la campagne "Nous pouvons". En fait, cette campagne porte sur la violence faite aux femmes, les viols qu'elles subissent. L'expérience a commencé en Inde. Petit à petit, elle s'est étendue à 4 provinces de la République Démocratique du Congo (Kasaï, Nord et Sud Kivu ainsi que Kinshasa). Nous allons maintenant organiser une journée de campagne et y impliquer tout le monde, enfants, jeunes et vieux, pour mettre fin à ce fléau.

C.D. : Vous demandez également à la femme qu'elle restitue la formation qu'elle a suivie auprès des autres membres de l'association...

A.I.M. : Effectivement, nous organisons ce que nous appelons une restitution guidée. La formation est donnée à un petit nombre de femmes et nous nous efforçons ensuite de les accompagner dans un exercice de restitution auprès du groupe élargi qui n'a pas eu la chance de participer au cours. C'est une façon de faire parvenir le message à tout le monde. Notre rôle est alors d'aider la femme qui a été à la formation, en la complétant dans ce qu'elle n'a pas été capable de reformuler. La formation ne se limite donc pas à un groupe de personnes, mais fait ainsi tâche d'huile, et cela donne de bons résultats.

N.S. : Un engagement est en fait pris par ces femmes qui participent à la formation pour qu'elles en restituent le contenu auprès de leur groupe. C'est une des obligations que nous leur demandons de prendre. Elles ne peuvent faire cette restitution seules, car parfois les matières sont ardues. Il faut qu'elles soient aidées et accompagnées lors de la transmission du message. Nous avons donc pour obligation à notre tour d'aider cette femme à transmettre la formation aux autres. C'est la raison pour laquelle nous parlons de restitution guidée dans la mesure où la femme doit être guidée par la formatrice qui a participé à la formation. C'est une bonne méthode car nous ne pouvons pas convoquer aux formations les 1.800 femmes qu'APEF encadre.

C.D. : Quels sont les besoins auxquels vous tentez de répondre par cette méthode ?

A.I.M. : Les besoins sont vraiment énormes. Les femmes demandent à être soutenues dans leurs multiples difficultés ; elles veulent faire entendre leur voix et nous les conscientisons donc afin qu'elles puissent être représentées au travers des postes de décisions.

N.S. : Les femmes éprouvent le besoin d'harmonie dans les familles en terme de genre et il y a des milieux où cette harmonie n'existe pas. La masse de travail est considérable sur ce plan et nous pensons que l'APEF seule n'est pas en mesure de couvrir tous ces besoins. Parmi ceux-ci, nous remarquons que les femmes n'arrivent parfois pas à comprendre qu'elles sont exposées à beaucoup de maladies. Nous faisons donc de la sensibilisation sur cette question. N'osant se refuser à leur mari, certaines tombent enceintes et accouchent même parfois deux fois par an, ce qui est vraiment anormal lorsque l'on est dans un processus de survie. En effet, où trouverait-elle les revenus pour nourrir ses enfants ? Certains souffrent par conséquent de malnutrition. Un appui en termes de santé reproductive de la femme

est indispensable dans la région. Nous tentons bien de contacter des organisations dans le secteur, mais elles sont peu nombreuses et ne parviennent pas toujours à répondre aux besoins d'animations.

C.D. : Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez ?

N.S. : Les femmes ont parfois des difficultés à dégager du temps pour participer aux formations. En effet, leurs besoins nécessitent qu'elles s'occupent de leurs activités quotidiennes, de l'approvisionnement de leur famille, etc. La femme est en quête de survie, ne l'oublions pas. Par ailleurs, les outils de communication font défaut. Si nous voulons transmettre une information à une femme qui se trouve très loin de Bukavu, nous n'y parvenons pas toujours, car il n'y a ni courrier électronique, ni radio... Les femmes des campagnes sont donc particulièrement isolées. Les intervenants dans la région sont également peu nombreux ou parfois n'ont pas les moyens de travailler avec les populations. Ce manque de moyens limite également le suivi qui devrait être apporté à certaines actions. Nous nous trouvons également face à cette problématique lorsqu'une femme veut avoir un crédit important car l'APEF n'est pas toujours en mesure de le lui accorder. Comme les femmes sont nombreuses, nous cherchons à satisfaire au moins une partie des demandes, mais les autres restent en attente et parfois se découragent.

C.D. : Mais il y a aussi les réussites, bien entendu...

A.I.M. : Sans aucun doute. Ainsi, nous remarquons maintenant que les femmes sont davantage à l'avant-plan. Certaines gèrent même de petites unités de production. La méthode participative que nous utilisons a aussi encouragé beaucoup d'hommes à s'impliquer dans les activités de leurs épouses. Certains sont même disposés à faire de la sensibilisation sur la problématique du genre, que ce soit à travers des émissions

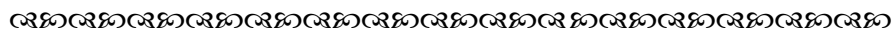
de radio ou encore lors de rencontres avec d'autres hommes. Notre travail a également incité des femmes à insister pour régulariser leur mariage et ainsi faire valoir leurs droits au sein de la famille. Petit à petit, nous constatons que plus d'hommes et de femmes travaillent ensemble, que les barrières tombent. L'homme commence à découvrir que la femme est un partenaire incontournable et qu'ils doivent collaborer.

N.S : Le rapprochement hommes/femmes se voit également par le fait que nous avons commencé à octroyer des crédits aux ménages (et donc plus seulement à la femme). Nous savons que cela renforce le pouvoir de la femme au sein de la famille, car si l'homme a obtenu ce crédit, il sait que c'est grâce à elle. Alors qu'au départ, le mari empêchait parfois son épouse de sortir, il l'encourage maintenant de plus en plus souvent à poursuivre son activité, car il a compris les bénéfices que pouvait en tirer la famille. C'est ainsi que l'image de la femme évolue peu à peu... Et puis, la femme est maintenant persuadée qu'elle doit aussi se préoccuper de son avenir et

notamment de sa pension. Elle apprend à gérer son argent en conséquence, en économisant pour ses vieux jours au lieu de compter sur ses enfants. C'est donc également son autonomie future qu'elle prépare de la sorte. Enfin, au terme de 12 années d'expérience sur le terrain, l'APEF commence à constater que certaines femmes sortent peu à peu de l'économie informelle pour passer dans l'économie formelle. C'est également une belle réussite. Notre apport est également reconnu au sein du CRONG (Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales), car l'APEF a permis l'émergence des activités de la femme dans la région. Concrètement, cela a contribué à améliorer la scolarisation des enfants et l'accès à l'université pour les jeunes. Sur la scène politique, les choses changent également. Prenons simplement l'exemple de Zita KAVUNGIRWA, ancienne coordinatrice de l'APEF. Elle est maintenant devenue maire de Bukavu. Ceci traduit que la femme a aujourd'hui davantage de pouvoir, qu'elle est mieux reconnue, davantage en mesure de se défendre.

© Frères des Hommes

Texte reproduit avec l'aimable autorisation de "Frères des Hommes".



FONDATION Père EVERARD

Nous renouvelons notre appel à la générosité des donateurs en faveur de la Fondation Père EVERARD qui aide les étudiants démunis du Tiers-Monde aux études en Belgique.

Ils ont besoin de vous. Nous comptons sur vos dons généreux, petits ou grands. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC ASBL à Charleroi numéro : 000-1178819-75, avec la mention "Fondation Père EVERARD".

Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, avec la mention "CACEAC projet P161".

A l'occasion d'un jubilé, d'un mariage ou d'un autre événement familial, songez à faire un double plaisir en désignant la Fondation comme bénéficiaire de la générosité de vos amis.

Grand et cordial MERCI de la part du CACEAC et de tous les bénéficiaires.

Mamas for Africa

La situation en Afrique Centrale semble actuellement estompée au regard de la guerre qui a opposé il y a peu la Palestine et Israël et d'autres conflits aux rebondissements internationaux assez redoutés par les pays dits puissants. Nous osons cependant croire que les Africains eux-mêmes ne sont pas indifférents à l'égard de ce que connaissent leurs pays, spécialement les pays des Grands Lacs. Nous n'en voulons comme preuve que le nombre de manifestations et autres conférences, actions de conscientisation, etc. qui ont lieu un peu partout où se retrouve la diaspora issue de ces pays.

En tout premier lieu, voici une présentation très succincte de notre organisation.

Mamas For Africa a vu le jour en 1999 suite à une idée de Mme Hilde MATTELAER qui est une des fondateurs de l'ONG Médecins Sans Vacances. Après 19 ans d'expériences dans cette organisation, Mme MATTELAER, touchée par la force et le dynamisme des femmes africaines, comprit aussitôt que la meilleure façon d'aider ce continent serait peut-être de passer par ces femmes qui, à elles seules, font 65% du travail effectué.

Étant convaincue que seules les Africaines comprendraient mieux la situation de leurs sœurs et de leurs pays, elle décida donc de créer une nouvelle association, mais en collaboration avec les femmes africaines, et qui serait uniquement au service des femmes africaines. C'est ainsi qu'en octobre 1999, avec trois autres femmes belges d'origine africaine qui sont Mme Charlotte MBELO, Mme Marie Thérèse NDUMBA et Mme Fortuna MUBAGWA, se réalisa le rêve de mama Hilde.

Mamas For Africa est une asbl qui regroupe les femmes belges d'origine africaine installées en Belgique et des femmes belges de souche qui, sensibles à la condition de leurs sœurs africaines,

veulent toutes s'investir, sans aucune coloration politique ou confessionnelle quelconque, afin de venir en aide à la femme en Afrique.

Dès le départ, nous sommes toutes des mères touchées par le sort d'autres mères obligées de remplir leurs tâches dans des conditions fort difficiles, mais aujourd'hui la réalité de la vie de ces femmes nous fait comprendre que ces conditions deviennent de jour en jour plus dramatiques et simplement insupportables par quiconque a du bon sens humain.

Nous, membres de Mamas For Africa /Belgique, connaissant le style de vie que mènent les mamans en Afrique et, par les temps plus que difficiles qu'elles affrontent aujourd'hui, nous souhaitons contribuer à partager un peu leurs préoccupations en leur apportant notre soutien dans les projets qu'elles initient en vue de la survie de leurs familles, l'instruction de leurs enfants ou même apporter un peu de mieux-être à la société dans laquelle elles vivent, surtout lorsqu'il s'agit de sociétés où le rôle des autorités étatiques est souvent inexistant.

Notre objectif spécifique est d'apporter aux femmes les plus démunies que sont les veuves, les femmes et petites filles victimes des violences sexuelles, les filles mères, les femmes abandonnées et autres réunies en associations, un soutien matériel, financier, technique, social et moral afin de mieux rentabiliser leurs initiatives tout en mettant en valeur leurs capacités.

Pour nous, Mamas For Africa, le décès d'une femme, le viol d'une jeune fille et tout autre acte de malveillance est à la fois une perte immense et un crime contre l'humanité.

Depuis sa création, Mamas For Africa a déjà apporté son concours financier à des dizaines de projets menés par des femmes dans des domaines aussi divers qu'intéressants. Notre terrain

d'action se limite actuellement aux trois pays des Grands Lacs que sont le Rwanda, le Burundi et la RD Congo. Chaque année, une douzaine de projets sont soutenus et la durée de ce soutien dépend toujours de l'évolution de chaque projet car notre but est de les amener à l'autofinancement.

Domaine agricole : cultures vivrières, culture d'ananas, de soja, de manioc, de maïs, production maraîchère, etc.

Pisciculture : achat et installation des étangs pour l'élevage et la vente des poissons et des alevins dans les zones les plus reculées.

Petit élevage : de porcs, de volaille, de lapins, de chèvres et autres.

Artisanal : teinturerie, coupe et couture, apiculture (fabrication du miel), fabrication du savon.

Domaine technique : achat et installation des moulins à céréales et à manioc et autres, comme machine à fabriquer le lait de soya.

Formation : en informatique (connaissances de base), en coupe et couture, en micro-crédit, à la problématique de la paix en encourageant les projets qui favorisent la réconciliation et la cohabitation pacifique, sensibilisation à l'hygiène et au virus du SIDA etc.

Plus important encore : aujourd'hui que cette force féminine est anéantie dans sa vigueur par les sévices les plus atroces qui soient, les violences sexuelles et les mutilations physiques les plus sauvages, Mamas For Africa assiste les femmes sur le plan de la santé physique, psychologique et leur apporte un soutien moral inestimable. Pour y arriver, l'ouverture de son premier centre appelé Foyer Mamas For Africa a eu lieu à Bukavu en 2007.

Le Foyer MFA Bukavu est un centre d'accueil, coordonné par maman Rosalie RUDAHABA-NYAMUGUSHA, un lieu où les femmes en situation

difficile peuvent se présenter pour exposer leurs multiples problèmes sans crainte d'être jugées.

Le Foyer MFA Bukavu accueille aussi, pour une courte durée, les femmes et les petites filles violées, en vue de les écouter et de les diriger vers d'autres centres appropriés comme les hôpitaux ou les centres psychiatriques d'après le besoin de chacune d'entre elles.

Il offre aux femmes violées un soutien moral, médical, psychologique et économique pour la réinsertion et l'intégration dans la communauté et surtout pour la réhabilitation de la personne humaine.

Ainsi, dans la région où la guerre cause d'innombrables ravages depuis des années maintenant, au-delà du soutien financier aux initiatives de développement économique local, fort limité faute de ressources importantes, nous collaborons davantage au recouvrement par ces femmes de la santé, de la dignité humaine et du goût retrouvé pour la vie.

Le Foyer MFA Bukavu fonctionne depuis deux ans et, grâce à la collaboration avec les Médecins sans Vacances, il a déjà accueilli sous son toit plus de 2.000 femmes dont une bonne partie des soins médicaux a été prise en charge par MFA.

Afin d'assurer un bon "ramassage" des femmes victimes, l'achat d'un véhicule tout terrain 4x4 s'est avéré nécessaire pour l'acheminement au foyer et vers les hôpitaux de ces femmes qui, d'habitude, se cachent dans leurs villages, en proie à la souffrance et à la honte.

Notre objectif global est de pouvoir intensifier cette aide et l'étendre à d'autres provinces de la contrée et des pays concernés, avec l'ouverture d'autres centres, car la vocation d'un Foyer est à la fois de servir de lieu de coordination d'une série de projets financés par MFA, et de centre de première prise en charge

d'éventuelles bénéficiaires de toute autre forme d'assistance.

Nous, femmes membres de l'Asbl " Mamas For Africa ", voulons, à l'approche du dixième anniversaire de notre association, inviter les femmes de la diaspora et spécialement celles originaires des pays des Grands Lacs, les femmes de tous pays et les instances politiques tant belges qu'internationales, à participer à la reconstruction de cette partie du continent africain, à se joindre à nous, à soutenir notre effort dans l'aide à apporter un peu de soulagement à la vie quotidienne des " Mamas " en Afrique.

Nous nous permettons de compter sur la contribution de toute personne de bonne volonté pour la réalisation de ces objectifs que nous trouvons fort louables, car nos finances, actuellement, proviennent totalement de donateurs privés touchés par les nombreux mailings que notre association lance tout au long de l'année et d'après l'urgence des situations à résoudre sur le terrain.

Toute contribution d'au moins 30 € au compte bancaire n° **431-9168401-28**

Téléphone : 016 20 63 43 ou le 0477 60 40 54 ; mail: mfa@busmail.net

Nous vous attendons très nombreux.

Mme Hilde MATTELAER,
Présidente

Mme Charlotte MBELO,
Vice-présidente

Mme Fortuna MUBAGWA
Responsable des projets



VENTE DE "L'AFRICAIN" AU NUMÉRO

L'Africain est en vente dans les librairies suivantes :

À Bruxelles :

Librairie U.O.P.C., Avenue Gustave Demey 14-16 1160 BRUXELLES

À Louvain-la-Neuve :

Librairie Agora, Agora 11 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

de MFA donne lieu à une attestation fiscale, grande faveur dont bénéficie Mamas For Africa auprès du Ministère belge des Finances.

On devient marraine ou parrain en versant un don de 250 € ou plus, et avec l'accord de chacun, le nom sera mentionné dans la liste publiée sur notre site web et on reçoit régulièrement des informations sur nos projets.

A tous ceux qui le peuvent, Mamas For Africa dit : "Aidez-nous à aider". De cette façon, ensemble, nous parviendrons à relever le défi de la souffrance et de la misère.

Vous êtes tous invités à une journée que nous organisons le 24 octobre 2009 pour célébrer les 10 ans d'existence de Mamas For Africa et aussi pour mieux nous connaître. Envoyez-nous votre adresse ou votre mail pour recevoir une invitation !

Vous trouverez toutes les informations concernant cette journée et aussi notre association sur notre site web : www.mamasforafrica.be.

MAMAS FOR AFRICA asbl
adresse de bureau : Ravenstraat 98
B-3000 Leuven

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Savério NAYIGIZIKI l'anti conformiste

Biographie sommaire :

- 2 septembre 1915 : Naissance à Mwilire (près de Save, Butare, Rwanda)
- 1920 : cours de catéchisme chez les Sœurs Blanches (Sœurs missionnaires d'Afrique) de Save
- ? : école primaire des Pères Blancs (Missionnaires d'Afrique)
- 1926: Petit Séminaire catholique de Kabgayi
- 1933 : Renvoi du séminaire. Mort de sa mère
- ? : Clerc et "moniteur diplômé assimilé" à la mission catholique de Save
- ? : Secrétaire-Traducteur-Imprimeur au Groupe Scolaire d'Astrida
- 1941 : Agent des Entreprises PIRE de Gihindamuyaga (Butare) chargées de collecter des produits laitiers et de la viande pour les mineurs du Katanga (Congo belge)
- Fin 1944 : Aide-chauffeur-convoyeur aux transports VAN HENDE d'Usumbura (Burundi)
- 1946 : Gérant de la NUCO, comptoir de vente de la Société du Haut-Uélé-Nil (SHUN). Il quitta cet emploi suite à des problèmes de trésorerie
- 1949 : Prix de la Foire coloniale de Bruxelles pour son roman autobiographique : "Mes tranches à trente ans", 483 p.
- 1950 : Publication des trois premiers chapitres de son roman sous le titre "Escapade ruandaise" (208 p.)
- 1951 : Assistant de recherche en anthropologie sociale à "l'Institut de Recherche et des Sciences Agronomiques au Congo" (IRSAC),
- 1954 : Publication d'une pièce de théâtre "L'Optimiste"
- 1955 : Publication en deux tomes de son roman sous le titre "Mes tranches à trente ans"
- 1958 : Agent de l'IRSAC à Elisabethville (Congo)
- ? Secrétaire-Éditeur du "Cahier de l'Union Africaine des Arts et des Lettres" (UAAL),
- ? Etudiant libre à l'Université Officielle d'Elisabethville (il dut rentrer au Rwanda avant de passer les examens)
- ? Président du "Fonds MUTARA" (Fonds du Roi MUTARA III RUDAHIRWA)
- 1959 : Sous-chef au Mayaga (sous le Roi KIGERI V NDAHINDURWA)
- 1961 : (premier semestre): "Chef de Bureau" pour les Affaires économiques à Bujumbura
- 1961 : (deuxième semestre, après la proclamation de la République) : Secrétaire Permanent de l'Assemblée Nationale
- ? Création du parti politique "Concordia", dont le but était de rassembler les Hutu et les Tutsi. Il n'eut pas beaucoup de succès
- 1963-1983 : Enseignant au Petit Séminaire de Save (qui entre-temps déménagea à Karubanda-Butare)
- 4 Janvier 1984, mort à l'Hôpital universitaire de Butare.

Nayigiziki l'anticonformiste

Les quelques éléments que je brosse ici ne sont pas le fruit d'un travail très académique. Il s'agit uniquement d'idées jetées par écrit pêle-mêle, comme témoignage sur M. NAYIGIZIKI que j'ai connu de janvier à octobre 1973, alors que tous les deux nous enseignions au Petit Séminaire de Butare. Par ailleurs, j'estime qu'il n'est pas objectivement possible de présenter la pensée d'un auteur à partir d'une lecture sommaire

d'une de ses œuvres, à savoir "L'Optimiste". En clair donc, mon intervention¹ est axée autour de deux points : une lecture sommaire de la pièce de théâtre "L'Optimiste", et un témoignage mi-personnel mi-inspiré par des commentaires oraux d'amis sur ce qu'ils ont entendu dire de ce personnage qui, au Rwanda, passait pour un original, une sorte de "Samandari wa Mandaranga" du Burundi. Ce dernier était un personnage célèbre qui ne craignait ni Dieu ni le Diable. Il avait même l'audace de dire au Mwami (Roi) des vérités que personne d'autre ne se serait risqué à lui dire sans exposer sa tête et celle de toute sa famille, voire de son clan. J'ajoute que pour la pièce de théâtre "L'Optimiste", j'ai volontairement privilégié un seul aspect - NAYIGIZIKI l'anti conformiste - je devrais dire l'iconoclaste. Ceci pour ne pas empiéter sur d'autres exposés.

Je rappelle d'emblée que la pièce date de 1954, date où la monarchie était très forte et où les mentalités étaient encore prisonnières de la peur, puisque la "Révolution sociale" n'interviendra que cinq ans plus tard. Les idées que j'avance ne prétendent nullement être un credo et nous pourrions en discuter. Je suis même prêt à changer mon appréciation si des éléments convaincants sont apportés et me prouvent que je me suis trompé, ou que j'ai fait une lecture partielle des passages que je vais proposer à votre appréciation. Sachez en tout cas que, si le cas devait se présenter, il ne s'agirait nullement de ma part d'une quelconque volonté de partialité ou de manipulation.

Quelques idées glanées dans "L'optimiste"

Les critiques

Critiques contre les us et coutumes et les idées reçues

NAYIGIZIKI critique l'autoritarisme parental et familial (famille élargie) qui obligeait les jeunes gens (jeunes hommes et jeunes filles) à épouser, non pas les élus (e)s de leurs coeurs, mais ceux et celles imposés par les parents et la famille (voir

¹ Il s'agit ici d'une contribution présentée, il y a quelques années, à l'Université de Metz en France.

pp. 3 et 4). Il critique aussi l'habitude chez les Rwandais (également chez les Burundais) de débiter, dans les conversations, un flot de paroles au lieu d'aller à l'essentiel (voir p. 40). NAYIGIZIKI critique également le fait de se laisser emporter par la colère, le mépris ou la vengeance et conseille, dans certains cas, la "ruse du Sioux" pour pouvoir atteindre ses objectifs (voir p. 49).

Critiques contre le divorce et la polygamie

NAYIGIZIKI critique la condition de la femme qui était méprisée et que le mari pouvait chasser comme bon lui semblait, alors que la femme ne devait que se soumettre (voir p. 4-5).

Critique contre la prétendue supériorité de la "race", "l'ethnie", la "classe sociale" ou la "caste" tutsi

Nous n'allons pas entrer dans la bataille épistémologique de ces termes, qui a provoqué - et provoque encore - des polémiques plus politiques qu'académiques. Ces critiques se retrouvent notamment dans les pages 5, 6, 7, 11, 13, 14, 15, 16, 19, 21, 33, 47, 55, 57.

Critique contre l'autoritarisme paternel

NAYIGIZIKI critique l'autoritarisme paternel et le condamne. (Voir p. 8, 12, 16, 17, 20, 35).

Critique contre l'Ubugake (servage)

NAYIGIZIKI s'élève de manière forte contre l'Ubugake (servage), cette institution qui faisait d'un protégé (généralement hutu) quelqu'un de très dépendant de son protecteur (généralement tutsi). Or, qui dit "protecteur" et "protégé" laisse entendre qu'il existe une situation d'injustice (voir p. 9, 27, 30).

Critique contre les fausses amitiés fondées sur l'appartenance ethnique

A travers Joseph (Muhutu), NAYIGIZIKI vante la force musculaire des Bahutu et leur générosité qu'ils mettent au service des Tutsi et sans laquelle, selon lui, ces derniers ne seraient

rien (voir p. 48-49). A travers Martin (Mututsi), il se rit de la prétendue amitié ethnique entre les Tutsi qu'il juge basée sur les intérêts (voir p. 50, 56).

Critique des intrigues, de la courtisanerie, du mensonge et des mariages par intérêt

NAYIGIZIKI critique les mariages par intérêt (voir p. 18), le mensonge élevé au rang de qualité sociale (voir p. 21), les intrigues de la cour qui étaient monnaie courante (voir p. 22-23), la courtisanerie (voir p. 24-25) en même temps que le culte de la vache (voir p. 25).

Appel à la révolte des Bahutu contre les injustices

NAYIGIZIKI ne critique pas seulement les injustices, notamment l'*Ubuhake* (servage), commises généralement par les chefs Batutsi contre les Bahutu. Il appelle ces derniers et même les autres Batutsi à se révolter contre le fardeau que font peser sur eux leurs supérieurs (voir p. 9, 54, 56).

Indépendance d'esprit

Refus de la globalisation

Si NAYIGIZIKI dénonce les injustices et oppose fréquemment les préjugés raciaux et/ou ethniques des Bahutu et des Batutsi, il ne tombe pas dans le travers qu'on rencontre souvent au sein de ces races ou ethnies, où les membres de chaque camp globalisent les défauts des membres du groupe adverse, sans être suffisamment critiques envers leur propre groupe. Cette attitude du refus de la globalisation est incarnée par les trois jeunes gens : Jules, Sylvère et Monica qui bravent les interdits en nouant des relations très poussées et même en se témoignant (dans le cas de Jules et Monica) un amour sincère qui n'a pas peur d'affronter les préjugés des deux ethnies (Bahutu et Batutsi). Le refus de la globalisation est aussi incarné par Justin, ami de Joseph et oncle de Jules. Du reste, Joseph lui-même décide de rendre service à son ennemi Martin (Mututsi) malgré tout le mal qu'il lui a fait et jure encore de lui faire (voir p.4, 14, 49).

Annonce d'un monde nouveau et de nouvelles valeurs grâce à l'enseignement

NAYIGIZIKI affirme la suprématie des nouvelles valeurs que sont l'enseignement et l'argent par rapport au bétail, aux origines et à la caste (voir p. 5 et 35).

Appel à la réconciliation entre les ethnies pour la construction d'un Rwanda uni

Alors que la situation politique du moment et celle décrite dans la pièce auraient logiquement invité l'auteur à magnifier le Hutu et à montrer sa suprématie sur le Tutsi, NAYIGIZIKI prêche la réconciliation des ethnies et appelle à la construction d'un Rwanda uni où les Bahutu et les Batutsi vivront harmonieusement (voir p. 36, 50, 53-54, 57, 58).

Conclusion : L'homme et son oeuvre

L'anticonformisme de NAYIGIZIKI commence très tôt. Au niveau de ses études d'abord. Un auteur affirme : "il était premier de classe quand bon lui semblait". NAYIGIZIKI aurait également été chassé du Séminaire "pour avoir interprété à sa guise une scène de la pièce de théâtre 'L'Avare' de Molière". (François-Xavier MUNYARUGERERO, "L'écrivain et son époque : NAYIGIZIKI (1945-1984) à travers son époque : interviews et inédits", Metz, 17 mars 2000, 10 p.).

L'anticonformisme de NAYIGIZIKI se manifeste également dans la manière d'écrire son nom : NAIGIZIKI (qui n'a aucun sens en kinyarwanda sans le 'Y' qui représente *Imana* (ndlr : Dieu en Kinyarwanda, langue nationale du Rwanda). Ainsi NAYIGIZIKI signifie : "Qu'est-ce que j'ai fait à Dieu ?". En lisant "L'Optimiste", j'ai retrouvé l'homme que j'ai connu pendant quelques mois à Butare. Selon la légende populaire à son sujet, NAYIGIZIKI a été toujours un homme libre qui n'avait de maître que sa conscience et qui prenait la dureté de la vie avec humour. Voici quelques anecdotes à son sujet, parfois racontées par lui-même.

NAYIGIZIKI raconté par lui-même

"Lorsque j'étais Secrétaire Permanent de l'Assemblée Nationale, il m'avait été demandé d'écrire tout ce qui se dirait et tout ce que je verrais. Or il se trouvait qu'un certain nombre de députés arrivaient aux séances après avoir fait ripaille. Un jour, pour réveiller un collègue qui 'prenait sa sieste', un député tapa si fort sur l'épaule de son voisin qu'un morceau de viande mal mâché s'échappa de la bouche du fautif. Je consignai joyeusement par écrit cet incident. Le Président de la séance qui m'avait vu m'interpella pour me demander ce que je venais de noter. Je répondis que j'avais noté qu'un morceau de viande s'était échappé de la bouche d'un élu du peuple. Le Président de la séance m'intima l'ordre de retirer cet incident du compte-rendu. Je refusai, arguant qu'il m'avait été demandé de noter tout ce qui se dirait et tout ce que je verrais. Je fus viré sur le champ".

NAYIGIZIKI se vantait souvent d'avoir connu plusieurs femmes et n'en avait aucun remords. "Un jour, affirmait-il, j'ai dit au Président de la République Grégoire KAYIBANDA : si vous trouvez une commune dans laquelle je n'aurais ni femme ni enfant, rayez-la de la carte du pays".

Si NAYIGIZIKI a pu enseigner au Petit Séminaire de Save de 1963 à sa mort, c'est grâce à Mgr GAHAMANYI, évêque de Butare, qui était devenu son protecteur et qui a dû fermer les yeux sur le comportement moral peu exemplaire de son protégé, pour un enseignant dans un séminaire. Bien qu'il savait que Mgr GAHAMANYI l'avait sauvé du chômage et de conditions de vie très dures, NAYIGIZIKI ne changea rien à sa conduite.

NAYIGIZIKI raconte : "Un jour, mon épouse légitime vint se plaindre à Monseigneur que je consommais tout le salaire et ne lui donnais aucun centime pour l'entretien de la famille. Monseigneur prit la décision qu'à l'avenir, je ne toucherais que la moitié de mon salaire, le reste étant retenu et remis

directement à mon épouse. Le mois d'après, j'enseignai la première quinzaine puis je ne remis plus les pieds au séminaire. Je n'y revins qu'au début du deuxième mois. Quand on me demanda pourquoi j'avais déserté mon travail, je répondis, pince-sans-rire : 'vous me payez la moitié du salaire et vous en versez l'autre à mon épouse. J'avais pensé en toute logique qu'elle devait prester le reste du mois'. Constatant qu'il ne pourrait jamais me faire changer d'avis, Mgr GAHAMANYI ordonna qu'on me paye de nouveau tout mon salaire".

NAYIGIZIKI raconté par les autres

En 1958, le roi des Belges, Baudouin I^{er}, effectua une visite officielle au Rwanda sous le règne de MUTARA RUDAHIRWA. Le protocole chercha un Rwandais capable de prononcer un discours digne de l'événement et le sort tomba sur NAYIGIZIKI. On lui acheta un costume flambant neuf. A court d'argent, NAYIGIZIKI revendit le costume. Le protocole fut embarrassé quand, au moment du dit discours, NAYIGIZIKI se présenta habillé d'une simple couverture à la manière de Monsieur Tout le monde. Heureusement, son discours fut d'une telle qualité que l'accoutrement de l'orateur passa au second plan.

Un jour, NAYIGIZIKI fut invité à une réception mondaine. Il fut refoulé à l'entrée, car il portait des habits dont la qualité laissait à désirer pour ce genre de réception. Il s'en retourna chez lui et mit son "plus beau costume". Il retourna à la fête et cette fois-ci, on lui ouvrit largement la porte. Lorsqu'on lui donna à boire, il commença par tout verser dans ses habits, au grand dam de son hôte.

Quand on lui demanda ce que signifiait ce geste, il expliqua : "je me suis présenté la première fois et on m'a refoulé sous le prétexte que j'étais mal habillé. Maintenant, on me reçoit avec les honneurs parce que j'ai changé de costume. C'est qu'en réalité, ce n'est pas moi qui suis invité, mais mon costume". L'incident fut clos et la fête continua.

Un jour qu'il se promenait dans la ville de Butare, sous le régime militaire du Président HABYARIMANA, NAYIGIZIKI rencontra un officier en civil de l'armée rwandaise. Ils se saluèrent et chacun demanda à l'autre sa profession. Quand l'officier dit qu'il était militaire, NAYIGIZIKI dit : "Je n'aime pas les militaires. Car le terme militaire vient du latin 'militare' qui signifie tuer". L'autre resta interloqué, mais n'entreprit aucune action punitive contre NAYIGIZIKI. Quand on sait la crainte que pouvait inspirer la présence d'un officier (son pouvoir dépassait celui d'un politicien), il fallait être NAYIGIZIKI pour oser lui tenir un langage pareil.

Au Petit séminaire de Karubanda où j'enseignais en 1973, NAYIGIZIKI avait été nommé "Préfet des Études". C'était une façon pour Mgr GAHAMANYI de le responsabiliser et de l'obliger, pensait-il, à rester constamment au séminaire. Il n'en fit rien. NAYIGIZIKI élaborait l'horaire de telle manière qu'il eut ses cours du lundi au mercredi. Aussitôt ses cours terminés, il disparaissait et ne revenait au séminaire que le lundi matin, invariablement à 7h 45, les cours devant commencer à 8h (témoignage de Joseph NTAMAHUNGIRO).

Une fois, des enseignants avaient attrapé des enfants qui trichaient lors des examens. Or, il avait été décidé que tout élève surpris en train de tricher devait être renvoyé. La mesure fut prise contre les

enfants pauvres mais l'évêque et NAYIGIZIKI trouvèrent des raisons de ne pas renvoyer les enfants des riches. Malgré le tollé du reste du corps professoral et alors que l'évêque commençait à céder, NAYIGIZIKI resta ferme. Il asséna : "Monseigneur, ignorez le cas". L'affaire fut classée sans suite (témoignage de Joseph NTAMAHUNGIRO).

Au Petit Séminaire de Karubanda, NAYIGIZIKI était le seul enseignant qui autorisait ses élèves à se servir de tous les manuels et notes de cours pendant les examens. Au début, cela provoqua beaucoup de remous à l'école et même des oppositions farouches. NAYIGIZIKI fut intraitable et quelques autres enseignants finirent aussi par l'autoriser. (témoignage d'un ancien élève de Butare).

Quand, très malade, NAYIGIZIKI se présenta à l'hôpital pour un examen médical, le médecin lui dit. "NAYIGIZIKI, il faut arrêter de boire et de fumer sinon vous allez compliquer votre maladie et mourir". NAYIGIZIKI répliqua : "Est-ce à dire que si j'obtempère à votre ordre, je ne mourrai jamais?" "Bien sûr que non, répondit le médecin, puisque nous sommes tous mortels. Mais vous pouvez prolonger votre vie en arrêtant de boire et de fumer". NAYIGIZIKI répondit : "Alors je ne changerai rien dans mes habitudes, puisque de toute façon, je suis condamné à la mort". Et jusqu'à sa mort, il n'aurait renoncé ni à la boisson ni au tabac.

Joseph NTAMAHUNGIRO

Les tribulations de notre jeunesse (suite et fin)

Dans le Maniema, les tracasseries continuent

Le 3 décembre vers 17h, nous sommes arrivés au grand centre de Kachungu où il y avait un camp de réfugiés qui ne bénéficiaient d'aucune assistance. Il était inutile d'aller au camp puisque nous n'avions pas de tente, ni de couverture.

Nous sommes donc allés chez un Pasteur pour lui demander s'il ne pouvait pas nous loger ne fût-ce qu'une nuit. Il accepta. Mais le soir, il partit avertir les militaires qu'il nous logeait. Ces derniers montèrent un coup pour venir nous escroquer. C'est ainsi que vers 19 heures, ils étaient venus chez le Pasteur. Ils nous demandèrent pourquoi nous n'étions pas allés au camp, et nous leur répondîmes que nous n'avions

pas de tente. Ils nous menacèrent et dirent que nous étions des rebelles. Après nous avoir donné quelques coups de cordelette, ils nous extorquèrent environ 4.120.000 NZ. Le taux de change étant de 40.000 NZ le dollar, c'était plus de 100 \$US. Ils nous chassèrent de là. Nous sommes partis chercher refuge ailleurs.

Le 5 décembre, nous étions à Shabunda. C'est une très grande cité. Il y avait beaucoup de réfugiés. En principe, il y avait une loi selon laquelle aucun réfugié ne pouvait marcher sur le sol du Maniema. Ainsi, notre voyage devrait s'arrêter là. Nous sommes allés voir le commissaire de zone de Shabunda qui était au petit centre de Matiri. Après avoir écouté nos doléances, il nous promit de nous laisser avancer. Il nous chercha le logement au village de Kantamba et dit aux militaires de veiller à notre sécurité, puisque nous étions des étrangers. Didace, Fiacre et Jean Bosco tombèrent tous les trois malades. Il fallait attendre leur guérison. J'achetai pour eux des comprimés. Aussi longtemps que nous voulions, nous pouvions rester là-bas, nous avait assuré le major commissaire de zone.

Dans la nuit du 14 décembre, pourtant, nous fûmes assaillis par les militaires gendarmes qui étaient chargés de nous sécuriser. C'était vers 23 heures, alors que nous étions endormis, c'est à peine si nous avons entendu la porte de la maison tomber sur nous. Elle venait de recevoir un farouche coup de pied. C'est avec beaucoup d'intimidations en lingala qu'ils nous abreuyaient déjà de toute une kyrielle d'injures – imbéciles d'étrangers, rebelles, imbéciles de réfugiés – pour ne citer que ça. "Nous devons vous tuer, disaient-ils, car votre pays, le Burundi nous a agressés. Nous avons appris, poursuivaient-ils, que vous possédez des munitions, alors si vous ne les remettez pas c'est votre problème". Ils avaient commencé à nous battre sérieusement et nous avons crié au secours en vain. Un de ces militaires me demanda si je n'avais pas de dollars. Je lui répondis non, mais que j'avais seulement 3.000.000 NZ dans le sac à dos. En principe, cet argent nous

servait à faire des achats. Le militaire s'en empara et sortit vite. Un autre déshabilla Jean Bosco de son pantalon en jean dans lequel nous avions cousu dans un pli un billet de 100 \$US. Il sortit aussi. Un autre s'empara de nos souliers. Deux autres restaient occupés à nous battre. "Vous êtes vraiment des rebelles, disaient-ils, comment expliquer que vous dormez sans vous déshabiller ?" "Comment pourrions-nous dormir sans habits sur le sol humide et froid, sans draps ni couverture ?" ai-je répliqué. Je reçus un coup de crosse à la tête et tombai par terre. Remarquant que leurs trois camarades étaient déjà partis, ils sortirent aussi en vitesse. Cette attaque avait duré environ trois quarts d'heures. Nous n'avons plus trouvé le sommeil jusqu'au petit matin. Aussi attendions-nous avec angoisse leur retour. Nous étions très inquiets non seulement pour notre provision en argent qui allait s'épuiser, mais aussi et surtout pour la disparition de tous nos documents scolaires – bulletins, diplômes, relevés des cotes et attestations de réussite. Heureusement, au moment où les militaires étaient occupés à faire le partage, l'un d'eux a proposé de nous ramener ces papiers alors que les autres menaçaient de les déchirer. C'est ainsi que nous les trouvâmes jetés à 5 mètres de notre maison.

Le lendemain, c'est-à-dire le 15 décembre, nous sommes partis nous plaindre auprès du commissaire. Au bureau, nous retrouvons les mêmes militaires qui nous intimident et nous interdisent d'entrer. Heureusement, le commissaire, qui entend cette bagarre, sort de son bureau. Il nous voit et demande ce qui se passe. Aucun des militaires ne répond. Puis il insiste et l'un d'eux lui répond en lingala, langue que nous ne comprenons pas. Le commissaire nous fait entrer. Après nous avoir entendus raconter ce qui s'était passé la nuit, il fit venir un des militaires et lui demanda de s'expliquer. Ce dernier dit exactement ce qui s'était passé, mais il accusa ses amis d'avoir tout emporté. Il plaida d'ailleurs que, sans son intervention, nos papiers scolaires

auraient été déchirés. Alors le commissaire nous pria de ne pas nous décourager et promit de poursuivre le procès jusqu'à la restitution effective de nos biens. C'est ainsi que nous avons attendu à Matiri-Kantamba jusqu'au 30 décembre. Ce jour-là, à midi, alors que le commissaire venait de nous dire le matin qu'il avait récupéré la sacoche et deux paires de chaussures parmi les quatre, un jeune garçon, avec qui l'on s'était familiarisé, vint nous dire que les gendarmes voulaient en finir avec nous. Ce jeune nous dit aussi qu'il était inutile d'aller les accuser chez le commissaire, car là-bas, la justice n'existait pas. C'était vrai. Aussi me demandais-je pourquoi les coupables, ayant été reconnus, n'avaient pas été arrêtés ou jugés. Je crus que le commissaire mentait. Pourquoi ne nous avait-il pas remis ou montré ce qu'il avait récupéré ?

Vers 13 heures, nous étions déjà en marche vers Kindu. Comme nous marchions dans des lieux interdits aux réfugiés, il fallait nous dissimuler. C'est ainsi que pour ne pas attirer l'attention des gens, nous nous déplaçons deux à deux distants d'au moins trois kilomètres, avec le risque que ceux qui étaient derrière pouvaient être enlevés ou arrêtés à l'insu de ceux qui étaient devant. Heureusement, Dieu aidant, nous n'avons pas connu de tels incidents. Pour demander asile le soir, seuls Didace et moi devions parler à cause de notre meilleur swahili. Nous devions montrer nos cartes d'étudiant de l'U.C.B. sur lesquelles la nationalité n'était pas mentionnée, et dire que nous étions des Zaïrois de la tribu "bashi". En cas de doute, je devais prononcer certains mots de langue "shi", et dire que comme nous avions évolué en ville, la langue maternelle nous était difficile. A tout ceci, Dieu aidant, nous n'avons pas trouvé d'objection. Jean Bosco et moi marchions toujours devant, et quand la nuit tombait, je demandais asile pour quatre personnes en expliquant que deux autres, Didace et Fiacre restaient derrière.

Ainsi vers 18 heures, après avoir marché 30 km, nous avons passé la nuit chez un certain KASA. Ce dernier était un

homme très généreux. Il nous donna le lendemain le nom de la famille qui, sous son nom, devrait nous donner asile à Mubile. Fatigués d'avoir fait 70 km, depuis trois heures du matin jusqu'à 18 heures, nous avons dormi comme des morts, alors que tout le village de Mubile festoyait le Nouvel An. Le matin, c'était le premier janvier 1997, nous avons continué notre progression sans beaucoup de difficultés, car tout le monde était joyeux, personne ne voulait s'occuper des passants.

Vers 15 heures, nous sommes arrivés à Kalima. Là, nous nous sommes dirigés vers la paroisse de Baganda où nous fûmes bien accueillis par le curé de la paroisse, l'abbé Laurent KILOMO. À un homme de Dieu, il fallait dire la vérité car il ne fallait pas continuer avec le mensonge qui, tôt ou tard, pouvait nous coûter cher. Ainsi lui avons-nous avoué que nous étions des étudiants burundais envoyés par le JRS-Bukavu pour continuer les études à Lubumbashi. Bien sûr il était encore trop tôt pour parler de la Zambie. Le curé nous prit immédiatement dans sa voiture et nous amena chez un agent du SNIP pour nous faire enregistrer. Mais, comme c'était la fête du Nouvel An, l'agent était tellement ivre qu'il ne pouvait rien faire, même tenir un stylo. C'est à peine s'il parvint à dire qu'il viendrait nous enregistrer le lendemain à la paroisse même, mais il posa un lapin. Le curé décida de nous envoyer à Kingombe où se trouvait un grand poste du SNIP. Là-bas, les agents furent étonnés que les réfugiés aient franchi le Maniema, malgré l'interdiction. Mais ils eurent la lumière après de longues explications. Entre-temps, Jean Bosco et Fiacre tombèrent encore malades. Il fallut attendre quelques jours à la paroisse de Baganda. Une semaine après, c'est-à-dire le 9 janvier 1997, l'abbé KILOMO, en dépit de la défense de l'abbé économe John et de l'abbé Arthur venu d'Uvira, nous chassa des locaux de la paroisse, sous prétexte que nous gênions le bon fonctionnement des activités pastorales. Ainsi, bien que Fiacre fut encore malade, nous avons progressé vers Kindu.

Nous avons eu la chance de trouver une camionnette. C'était le 10 janvier. À 27 km de Kindu, la camionnette a été arrêtée par des gendarmes. Ces derniers ordonnèrent que tout le monde descendît. Puis, ils passèrent au contrôle des cartes d'identité. Comme nous avions exhibé nos cartes d'étudiant, Didace, Jean Bosco et moi allions passer sans problème. Mais, Fiacre, lui, étant malade, affichait l'air de celui qui a peur. Ainsi on lui demanda de quelle tribu il était, en pensant d'ailleurs qu'il était zaïrois, mais il ne parvint pas à répondre car la question lui était posée en lingala. Les autres passagers lui traduisirent en swahili, mais il était trop tard, il n'y avait plus moyen de cacher sa nationalité. À peine avait-il balbutié les deux premières syllabes du mot "burundaise" que les militaires s'emparèrent de lui. Alors j'ai crié qu'il était étudiant et que j'étudiais avec lui. Jean Bosco aussi cria de même. Ils hésitèrent donc d'en finir avec lui et nous appelèrent aussi. Entre-temps, j'avais fait signe à Didace de ne pas se faire remarquer, car si l'on nous tuait, il pourrait communiquer la nouvelle à la famille.

Nous trois au milieu et les militaires nous entourant, nous formions un véritable cromlech. Vint alors un homme au visage camus, sans doute un militaire en tenue civile, qui nous demanda en kinyarwanda si nous étions des Tutsi ou des Hutu. Nous lui répondîmes que nous étions des burundais hutus. Un autre cria tout haut que nous étions des rebelles. Un autre militaire décida de nous faire entrer un à un dans une petite maison pour contrôle. En y arrivant, il ne faisait autre chose que de toucher un peu partout dans nos poches. Mais nous avions déjà payé la camionnette et pour ce faire nous n'avions plus assez d'argent en nouveaux zaïres. Il trouva toutefois 100.000 NZ dans la poche de Jean Bosco.

Le propriétaire de la camionnette qui attendait, avec tous les passagers, notre libération, me fit signe de m'approcher de lui. Il m'expliqua qu'en principe, si ces militaires nous menaçaient, ils ne cherchaient que de l'argent. Ce chauffeur

me demanda combien j'avais pour savoir comment il pouvait aborder les militaires. Je lui répondis que je n'avais pas de liquidités en nouveaux zaïres, mais qu'il pouvait me les prêter quitte à les lui rembourser quand j'aurais échangé mon billet de 100 \$US que j'avais cousu dans le pli de mon pantalon. Même s'il avait des doutes pour me croire, il accepta de nous aider. Je l'ai donc supplié de ne pas dépasser 1.000.000 NZ dans ses discussions avec les militaires. J'étais pris d'une lueur d'espoir, par le fait même que les militaires avaient accepté que je quitte le cromlech pour parler au chauffeur.

Alors que le chauffeur faisait signe au chef de poste, un des militaires s'écria : "Est-ce qu'ils ont deux cents dollars ?" Un autre répliqua : "Quand bien même ils auraient mille dollars, ils doivent être tués. Vous ne connaissez pas, vous autres, ces Banyamulenge". La panique me brûla encore tout mon sang, et mon cœur battait fort. J'essayais de lui expliquer clairement que nous étions des étudiants et que loin de nous était l'idée d'envahir un pays si hospitalier comme le Zaïre. Et d'ailleurs, nous n'en avions même pas les moyens : "*Kanga munoko na yo !*, m'a-t-il ordonné, *na ko boma yo !*" (Tais-toi, je vais te tuer).

Heureusement, Dieu aidant, leur chef avait accepté le million de nouveaux zaïres. Mais, comme le malheur ne vient jamais seul, un camion, qui transportait les vivres du CICR pour les déplacés zaïrois de Kalima, et à bord duquel se trouvaient des militaires commandos venus de Kindu, s'arrêta au moment où l'on venait de nous libérer. Celui qui était contre notre libération dit aux commandos qu'on venait de libérer des Banyamulenge. Les commandos vinrent donc demander où étaient ces rebelles. Après avoir fait signe à mes amis, je me présentai seul et rapidement j'appelai le chauffeur. Alors les commandos s'écrièrent : "*Pesa mbongo ! Mbongo dit ! to koboma yo !*" (donner l'argent ! l'argent ! sinon nous te tuons !). Je dis au chauffeur de leur donner 200.000 NZ, et l'affaire était finie. Ainsi nous avons continué le voyage. En route je remerciai sincèrement les

passagers qui avaient patienté jusqu'à notre libération. Ils regrettaient les exactions commises par leur armée et nous disaient : "si réellement vous étiez des rebelles, avec l'argent vous seriez passés ? Voilà pourquoi il est difficile à notre armée de gagner la guerre."

Le soir vers 18 heures, nous étions arrivés à la rive droite du fleuve Zaïre. De l'autre côté, on pouvait voir la ville de Kindu, mais les commandos étaient là à attendre des gens pour le contrôle. Nous avons eu peur de traverser. D'ailleurs comment cela pourrait-il être possible, puisque nous n'avions pas encore remboursé l'argent que le chauffeur avait payé pour notre libération ? Le chauffeur et son receveur nous invitèrent à passer la nuit avec eux du côté de la rive droite, quitte à ce que nous traversions le fleuve très tôt le matin. Comme nous devions loger à Kindu chez le vice-gouverneur du Maniema qui était l'ami de notre cousin, les deux amis nous promirent de nous accompagner jusqu'à sa résidence. Malgré la peur de la dénonciation de la population locale et la panique de la journée, nous avons dormi comme des morts.

Très tôt le matin, nous avons traversé le fleuve. Les militaires commandos n'étaient pas encore là, à part quelque quatre gardes qui y avaient passé la nuit. Nous sommes passés inaperçus dans la masse des gens qui allaient vaquer à leurs activités quotidiennes. Nous avons payé la pirogue une affaire de 80.000 NZ, que le chauffeur nous a toujours prêtés.

Arrivés en ville, nous nous sommes dirigés, accompagnés toujours de nos deux amis, tout droit à la résidence du vice-gouverneur. Quelques militaires circulaient en ville mais ne dérangeaient personne. À l'arrivée, nous n'avions pas encore parlé aux gendarmes de garde qu'une foule d'enfants et leurs mamans sortirent de la maison en courant et en criant pour venir nous embrasser très fortement. C'était la famille de notre cousin qui était là. Il n'y eut donc pas à s'expliquer et nous entrâmes dans cette grande maison du vice-gouverneur. Échangeant des émotions, nous

conversions en nous essuyant les larmes qui coulaient de nos yeux. Les enfants ne nous croyaient plus encore vivants. Ils nous avaient laissés à Bukavu le 29 octobre 1996. Mais voilà, ils nous revoyaient le 11 janvier 1997. Quelles retrouvailles ! Quelle joie ! Je m'aperçus vite que je ne m'étais pas encore acquitté. J'appelai de côté la femme de notre cousin et lui expliquai que nous avions une dette envers les deux amis qui nous accompagnaient. Elle s'exécuta et me fit une bonne somme due, en guise de remerciements aux deux amis, et ces derniers rentrèrent contents.

Après un instant, le vice-gouverneur, le Pasteur ISAYA, fit son apparition au salon pour nous saluer. Nous avons longuement causé à propos de notre progression et des difficultés que nous avons rencontrées. Il nous coupait la parole chaque fois pour demander de comprendre la situation du pays. Nous lui fîmes part de notre projet de progresser jusqu'en Zambie, et il nous promit de nous aider avec une autorisation spéciale d'arriver à Lubumbashi.

Dans le train de l'enfer vers Lubumbashi

Le mardi 14 janvier, le train de Lubumbashi entra à Kindu très tôt le matin. Le directeur adjoint de SNIP-Maniema, KAMBALE BAHEKWA, vint nous prendre hâtivement vers 14 heures et nous emmena à la gare. Il nous fit entrer dans un train avec une feuille de route nous permettant de voyager sans payer. Tout ceci avait été si hâtivement exécuté que nous n'avons même pas eu l'occasion de dire au revoir à la famille. Il était aussi vrai que le train devait partir et qu'il ne fallait pas rater cette occasion. Comme le train était plein de militaires et que nous étions des étrangers, le directeur adjoint de SNIP recommanda au chef-train de bien veiller sur nous. Il nous permit de téléphoner à son homologue de Lubumbashi, afin que nous n'ayons pas de problèmes à notre arrivée.

À tout moment, les militaires contrôlaient les voyageurs pour attraper les fraudeurs qui entraient dans le train sans billet, et chaque fois le chef-train

nous défendait en disant que nous étions de la famille du directeur adjoint du SNIP, appelé couramment REDOCA. Néanmoins, quand nous arrivâmes tout près de Kamina, les choses se compliquèrent. Les militaires qui contrôlaient refusèrent de nous admettre comme de la famille REDOCA et nous prirent, malgré les insistances du chef-train, pour des fraudeurs. C'est ainsi qu'ils nous firent quitter notre compartiment en nous battant. Ils nous dépochèrent de l'argent et prirent tous les papiers d'identité de Didace et Fiacre. Notre voiture était la première juste après la locomotive. Nous fûmes conduits torse nu jusqu'au dixième wagon dans lequel se trouvaient des fûts contenant de l'huile de palme, et à chaque voiture qu'on traversait, on était battu au dos soit par des militaires soit par des passagers méchants. Arrivés dans le wagon-prison, on nous fit asseoir dans de l'huile de palme qui coulait des fûts mal fermés ou troués. Nous étions avec une vingtaine de fraudeurs dans un compartiment ne dépassant pas 4 m². Nous étions déjà habitués à ce genre d'agglutination, car depuis Kindu nous voyagions debout, et pendant la nuit nous dormions debout à cause de l'exiguïté du compartiment. Une chambrette destinée à une personne pouvait en contenir quinze. Il y en a qui contenaient vingt personnes. Ce train-là était vraiment l'enfer. Il n'avait pas de lieu d'aisance ni de restaurant. On pouvait néanmoins s'acheter de quoi manger à chaque gare. Aucune chambrette n'avait de porte et les fenêtres étaient dépourvues de leurs vitres. Quand il pleuvait, nous étions mouillés et quand le vent soufflait, il emportait tout dedans. Parfois, les branches d'arbres au bord du chemin de fer pouvaient blesser les passagers à travers les fenêtres.

À la gare de Kamina, on nous fit descendre du train. Nous n'étions plus que 6 personnes, les autres ayant donné des pots-de-vin. Nous fûmes jetés dans un cachot où l'on nous asséna des coups de matraque. Néanmoins, les militaires qui nous avaient arrêtés devaient être changés à la gare même. Ainsi, après cette opération, le chef-train vint nous libérer

cinq minutes avant que le train ne parte. On nous restitua seulement nos chemises, mais l'argent, les pull-overs et les pièces d'identité de Didace et de Fiacre ne furent pas retrouvés. C'était le samedi 18 janvier. Nous avions été au cachot depuis 19 heures et l'on nous libéra à 3h 30'. À 3h 45', c'était le départ.

Dans le cachot de Lubumbashi, le calvaire s'aggrave

Le 20 janvier, très tôt le matin, nous sommes arrivés à la gare de Lubumbashi. Le chef-train nous remit la feuille de route. Comme nous croyions que nous allions être bien reçus par le SNIP de Lubumbashi, nous nous sommes présentés aux agents de ce dernier au poste de la gare. Nous leur relatâmes brièvement notre histoire. Un agent, qui était un homme élancé, de teint brun et d'air sérieux, se précipita en disant : "Oui, oui, je suis déjà au courant de votre arrivée. J'ai reçu l'instruction de m'occuper de vous dès votre arrivée. D'ailleurs, ce Père jésuite, ..., chez qui vous devez aller, je le connais, c'est mon ami. Venez !". Comme nous étions déjà éloignés de ses collègues, il nous arrêta un instant : "Vous devez d'abord me remettre tout l'argent que vous avez afin que les militaires ne vous ravissent pas ça. Celui qui en garde, c'est son problème." Heureusement, par prudence, nous lui avons donné seulement 400.000 NZ. Il nous conduisit et nous laissa dans les mains du chef de poste SNIP de la gare. Quelques minutes après, il revint avec un Libérien, Tom WESSEH, et trois vieux hommes refoulés de leur milieu par le simple fait qu'ils étaient des Tutsi.

Alors le chef de poste, qui était un homme juste et gentil, nous fit passer un interrogatoire. Après les trois vieux hommes, c'était notre tour. Le chef de poste nous confirma qu'il connaissait le Père A., mais qu'avant de nous acheminer chez lui, il fallait d'abord passer par les hautes autorités. Il nous avoua ne rien connaître sur un quelconque message nous concernant venu du SNIP Maniema. C'était une affaire de ses supérieurs. Après notre interrogatoire, c'était le tour du

Libérien. Comme ce dernier ne parlait ni ne comprenait le français, je lui servis d'interprète, car j'étais le seul qui connaissait un peu l'anglais.

En attendant la rédaction de son rapport, le chef de poste nous dit de rester à l'extérieur, et ajouta que celui qui avait l'argent pouvait s'acheter de quoi manger. Sachant que son agent avait notre argent et ne voulant pas le dénoncer, nous n'avons pas osé sortir un autre sou, de peur qu'il ne revienne nous en extorquer. Voyant que nous n'avions rien acheté, le chef de poste vint lui-même nous acheter des pains. Alors l'agent qui avait notre argent vint nous dire qu'il avait laissé une commande au restaurant, et que dans quelques instants, il allait nous amener à manger.

Vers 14 heures, le chef de poste avait déjà terminé son rapport. Il nous envoya, en compagnie d'un autre agent, à l'hôtel de ville qui était la mairie de la ville de Lubumbashi. Alors que nous sortions du bureau, nous croisâmes celui qui avait pris notre argent. Ce dernier se précipita, sans honte, en nous disant : "Oh ! ne vous en faites pas, je viendrai vous voir chez le Père ...". Nous savions que c'était inutile de le dénoncer à son chef. En plus, nous avions peur de nous causer des ennuis en l'accusant, alors que nous étions déjà sûrs qu'il ne pouvait plus nous remettre l'argent. Nous avions déjà vécu beaucoup de ces cas.

À notre arrivés à l'hôtel de ville, on nous fit asseoir dans un bureau. On nous appelait des "rebelles banyamulenge" à cause de la présence parmi nous de trois vieux hommes tutsi. Ils ne nous ont posé aucune question, mais j'insistais que mes cousins et moi devons être reçus par le Père A. de la cathédrale Saints Pierre et Paul, comme nous indiqué par le Père et à Bukavu. On nous fit sortir vers un endroit dont nous avons connu plus tard le nom : la prison "YAV KAMBOL", du nom de ce prisonnier qui, le premier, y mourut le 7 août 1977.

Nous étions fort surpris de constater qu'à peine arrivés au bureau sous-régional du SNIP, les militaires nous demandaient

déjà d'enlever les babouches et les ceintures après que leurs mains eurent terminé de fouiller nos poches. Ils nous demandèrent de déclarer et de donner chacun l'argent qu'il aurait caché. Comme j'avais caché 4.000.000 NZ dans mon album-photo, je crus prudent de ne montrer que la moitié, c'est-à-dire 2.000.000 NZ. Après cette opération, ils nous jetèrent au cachot. C'était à 17 heures, et pour la première fois de notre vie, nous allions goûter à la vie en prison.

Dans le cachot, il y avait deux jeunes gens, l'un accusé d'avoir volé 8.000 \$US à son frère et l'autre, un agent du SNIP, accusé d'avoir volé la montre d'un Blanc qu'il avait arrêté. Ce dernier m'avait rappelé l'agent de la gare qui nous avait escroqué 400.000 NZ, mais je me disais qu'il avait eu, lui, la malchance d'avoir volé un Blanc qui est un homme fort. Vers 18 heures, il y eut un autre prisonnier : un étudiant de l'UNILU, Dieudonné, accusé d'avoir participé aux manifestations des étudiants qui réclamaient la diminution des frais académiques. Vint aussi, vers 20 heures, un Malien, KANDE, accusé d'être en situation irrégulière. Ce dernier, à force de donner des pots-de-vin, pouvait rester dehors toute la journée et ne rentrer au cachot que le soir.

Le lendemain, on amena deux jeunes gens de Kolwezi accusés d'avoir enlevé les cœurs des enfants pour les vendre à un Blanc, et un agent du SNIP Kolwezi accusé d'avoir facilité la fuite d'un arracheur des cœurs d'enfants. Le Blanc était aussi arrêté mais enfermé dans un bureau du SNIP. Oh ! Quelle désolation ! Nous étions enfermés avec des criminels. Nous étions aussi assimilés aux criminels.

Le cachot était une chambre moyenne avec, à côté, une petite chambrette où les prisonniers allaient se soulager. Ceci explique pourquoi il y avait une odeur nauséabonde dans le cachot. Le pavement était parsemé de trous, d'où le dégagement de la poussière et la pullulation des insectes. Nous dormions sur le sol, sans drap ni couverture. Le lendemain même, les militaires de la

garde devaient être changés. C'est ainsi qu'ils nous remirent nos documents scolaires et nos album photos. Sur les 2.000.000 NZ, ils me remirent la moitié et s'emparèrent sans dire un mot des autres 2.000.000 NZ que je n'avais pas voulu montrer.

Les trois premiers jours furent des plus pénibles. Nous ne mangions presque pas. Les militaires nous donnaient une petite pâte de farine de maïs avec les chenilles, repas auquel nous n'étions pas habitués et qui nous causait le soulèvement de l'estomac. Néanmoins, à part nous quatre burundais, les autres n'avaient aucune difficulté, mais même à onze, ils ne parvenaient pas à être rassasiés. Notre situation s'était améliorée lorsque le Père A., cet homme dont je puis dire sans risque d'exagérer qu'il est d'une bonté inexprimable, était venu nous voir

au cachot et nous avait promis de faire quelque chose. Ainsi chaque jour, nous pouvions recevoir l'autorisation de sortir pour manger chez une femme à qui il donnait de l'argent.

Et enfin la délivrance

Sur l'insistance du Père A. qui avait déjà cherché un avocat, nous fûmes libérés le 28 janvier 1997 à 17 heures encore. Mais selon les conventions entre le Père et le SNIP, nous devions rester à la Maison Loyola des Pères Jésuites jusqu'à notre départ en Zambie. À la Maison Loyola, le Père A. se devait de nous dire que notre misère était finie. C'était vrai, vu la bienveillance de tous les Pères de la Maison Loyola et surtout la bonté inexprimable du Père A. "Votre misère est finie", nous répétait le Père ; notre misère, peut-être oui, mais notre histoire continue en dehors de ces pages.

S. M.

Hommage à Aimé CESAIRE à Bruxelles

Dans le but de rendre hommage au génial poète Aimé CESAIRE, le Centre d'Éducation et de Réflexion pour le Développement des Communautés Africaines (CERDA) et la Section Femmes Africaines du Centre d'Études et de Mémoires des Migrations subsahariennes (CÉMIS-SAFA) ont organisé un colloque à la salle de conférences de l'Horloge du Sud (rue du Trône 141 - 1050 Bruxelles), le samedi 25 octobre 2008.

La spécificité de ce colloque, c'est qu'il s'inscrivait dans la dynamique profonde de la recherche kamitique (ou égyptologique). Ce qui permettait de rejoindre Aimé CESAIRE qui prit le temps de lire pendant toute une nuit la première partie de *Nations Nègres et Culture* de C.A. DIOP et circula dans Paris en quête des intellectuels noirs à même de cautionner comme lui la thèse de l'historien sénégalais. Sa démarche se solda par un échec dans un contexte où il ne fallait pas oser apporter ses suffrages à une pensée révolutionnaire.

Ceci dit, nous avons eu la joie de rendre hommage à un nègre fondamental et jusqu'au-boutiste, architecte du concept de la négritude, témoin conscient de ses racines africaines, familier des exigences de l'universel et connaisseur de la langue française qu'il savait bien construire et déconstruire.

L'expérience littéraire d'Aimé CESAIRE procède du déracinement présenté dans son œuvre littéraire comme l'arrachement au sol originel de l'Afrique-mère et l'acculturation subis au pays natal, c'est-à-dire en Martinique. C'est donc la conscience d'une identité brisée. La révolte se traduit en tragédie.

Le 'grand cri nègre' implique un retour qui débouchera sur un "renversement de modèles, une restructuration du cadre de référence, une renonciation à l'univers de 'nos ancêtres les Gaulois' et de leurs dieux et génies tutélaires". Bien sûr, les ténors de la négritude ne sont pas allés " jusqu'au bout de ce processus de renversement de

modèles et de la restructuration du cadre de référence propre ". Mais la volonté de rédemption de leur entreprise - mise à part sa dimension 'aussitale' ('nous avons 'aussi' une science...) et la malheureuse formulation senghorienne sur une raison hellène - garde sa valeur.

L'hommage déferent rendu à Aimé CESAIRE nous autorise à attirer l'attention de tout le monde sur ce point. Il nous invite à revenir sur le concept du retour au pays natal de l'Afrique dans la perspective diopienne. C. A. DIOP montre la nécessité pour l'Afrique d'un retour à l'Égypte ancienne dans tous les domaines : celui des sciences, de l'art, de la littérature, du droit, ... Loin d'être conçue comme un repli sur soi ou une simple délectation du passé, cette démarche lui permet de définir le cadre de réflexion approprié pour poser, en termes exacts, l'ensemble des problèmes culturels, éducatifs, politiques, économiques, scientifiques, techniques, industriels, etc., auxquels sont confrontés les Africains, aujourd'hui, et pour y apporter des solutions que l'histoire impose.

La pensée de CÉSAIRE, qui n'a pas manqué de souligner le caractère décisif de la contribution de C.A. DIOP à la renaissance des peuples noirs, se situe dans le prolongement de la réalité et du concept désormais opératoire de *bukam* (c'est-à-dire négritude ou *kemitude* selon les usages de la langue française).

Bukam s'oppose au monde de l'oppression, de l'injustice et à la théologie du mensonge. On peut dire qu'A. CÉSAIRE se situe dans une longue tradition du culte de la négritude et du rejet de l'oppression sous toutes ses formes. La négritude césairienne a eu à charge de constituer "une communauté

d'oppression subie et une communauté d'exclusion imposée", "une communauté de résistance continue" et de "lutte opiniâtre pour la liberté et d'indomptable espérance". Elle n'était pas une métaphysique ni une conception du monde.

Selon A. CESAIRE, elle était "...une manière de vivre l'histoire dans l'histoire : l'histoire d'une communauté dont l'expérience apparaît, à vrai dire, singulière avec ses déportations de populations, ses transferts d'hommes d'un continent à l'autre, les souvenirs de croyances lointaines, ses débris de cultures assassinées (...).

La négritude résulte d'une attitude active et offensive de l'esprit. Elle est sursaut, et sursaut de dignité. Elle est le refus (...) de l'oppression. Elle est combat, c'est-à-dire combat contre l'inégalité. Elle est aussi révolte (...) contre (...) le réductionnisme européen (ou) (...) ce système de pensée ou plutôt (...) l'instinctive tendance d'une civilisation éminente et prestigieuse à abuser de son prestige même pour faire le vide autour d'elle en ramenant abusivement la notion d'universel (...) à ses propres dimensions, autrement dit, à penser l'universel à partir de ses seuls postulats et à travers ses catégories propres" (lire le *Discours sur la négritude*).

Le colloque d'hommage à Aimé CESAIRE a donné aux participants - aussi nombreux dans l'avant-midi que dans l'après-midi du 25 octobre dernier - l'occasion de réfléchir sur ces fondamentaux de la négritude et de voir - à travers échanges et débats - comment il peut être possible de se les approprier dans un contexte parfois inhospitalier où le statut de la femme immigrée ne cesse d'interpeller.

KALAMBA NSAPO, théologien



"Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir." (A. CÉSAIRE, Cahier d'un retour au pays natal (1939)).

La victoire du vaincu²

Le Dr WILDE alluma une cigarette et émit une longue volute bleue vers le plafond du hangar. Pendant qu'il écoutait ESISI jaboter, son iris rétrécissait en même temps qu'un mouvement spasmodique crispait ses mains, signe chez lui à la fois d'une agitation interne et d'une intense attention. Il était devenu rouge comme une tomate. Avec son esprit ravagé par des projections et des suppositions inconscientes, il croyait avoir bien compris la portée symbolique, non explicite de l'intervention de son serviteur. La supposition au second degré de ce qu'on croit qu'un quidam suppose est normalement un fantasme, un sentiment incertain et, en cela, inutilement destructeur.

Le maître avait applaudi comme toute l'assistance, mais par pure convenance, tout en grimaçant un sourire et en se vrillant la tempe de l'index sous l'effet d'un énervement croissant. Car, même sans le vouloir, ESISI produisait sur son irritable maître l'effet provocateur d'un chiffon rouge.

En effet, le Dr WILDE avait été estomaqué de découvrir combien cet homme silencieux, effacé, était si répandu parmi ses congénères, copain comme tout avec eux, et combien ils en étaient toqués au point de lui offrir tant de cadeaux, alors qu'ils n'avaient ni denier ni maille.

Pourtant, ESISI avait tout fait pour que le Dr WILDE, qui connaissait chacun de ses esclaves par leurs noms et prénoms, ne puisse pas penser qu'il se prenait pour un personnage. Comme d'habitude, il n'avait pas usé de mots insolents ni n'avait affiché une attitude ouvertement provocatrice. Le ton de son speech n'était ni leste, ni cependant empreint de contorsions obséquieuses de la condition servile. Toujours détendu, toujours le mot pour rire, c'était cela la source de sa

popularité, mais aussi, conclut le docteur en sous-jacence, son meilleur moyen de lui porter sur les nerfs. Avec ESISI, tout se tramait dans le non-verbal et c'était là toute la difficulté. Même s'il ne disait rien, ses yeux parlaient pour lui et malgré lui. Avant même d'ouvrir la bouche, il avait déjà un atout caché. Par-dessous tout, cela ne faisait qu'exacerber l'ire de ce maître mesquin.

Comment, se demandait dès lors ce WASP irlandais-américain, décider de sévir contre un esclave visiblement supérieur à force de tact et qui, même épié de fort près dans ses moindres gestes, faisait plus que correctement son travail, qui n'avait aucun excès verbal, qui ne provoquait par aucune attitude et dont on croyait seulement deviner le fond intérieur ?

Et, avec cela, il a été ou était encore sans doute l'amant caché d'Angèle WILDE, sa sœur cadette, qui le protégeait, qui devait lui avoir appris plus que l'alphabet et qui lui servait en plus de conseillère littéraire, ce que lui, le maître, ignorait totalement jusqu'alors. Alors que la chambre de sa sœur avait toujours été le refuge où elle laissait entrer qui que ce fût, à présent sa sœur y reçoit exclusivement et en cachette ce grand Nègre d'Arnold MARLEY, alias ESISI.

Dans l'intervention de cet esclave, il n'y avait pas de recours à ces items lexicaux africains du langage des esclaves, pas de phrases décousues qui partaient dans tous les azimuts comme s'y attendait le docteur WILDE. Ce bougre ne s'exprimait pas en petit nègre ou par monosyllabes, ne débitait pas de la bouillie pour les chats ou encore un patchwork de conneries diverses sans le moindre lien logique précis et complètement dénué de sens. Il s'attendait à le voir s'exprimer dans un anglais macaronique. Or, au contraire, bien astiqué par Angèle WILDE, le voilà qui s'autorisait même quelques envolées

² Extrait du roman inédit *La saga d'ESISI LOKFUSA BANYAMA*

stylistiques et métaphoriques. Car, jusqu'à ce jour et pour le Dr WILDE, ESISI était un analphabète, un illettré en anglais ou, à tout le moins, un abécédaire comme tous ses semblables nègres.

Le docteur ne cessait de se répéter que sa sœur Angèle WILDE avait eu le plus grand tort d'instruire ce serpent doté à présent et au bout de tant d'années d'une culture générale occidentale clandestine sans doute plus large et plus profonde qu'il ne se l'imaginait. Il pouvait d'autant moins le comprendre qu'il soutenait énergiquement la décision du gouvernement de nouer sur les yeux des esclaves le noir bandeau de l'ignorance tout en leur chantant des fables infernales. Il se demandait ce qui avait bien pu motiver sa cadette à se jeter dans les bras de ce grand Nègre qui, dans sa tribu, n'avait jamais étudié qu'avec ses mains et à prendre tant de risques au regard de la législation en vigueur en Amérique esclavagiste et concentrationnaire. Les exigences amoureuses de sa sœur dans la société blanche de Blacktown étaient-elles frustrées à ce point et n'avait-elle jamais pu trouver un soupirant blanc pour qu'elle devienne une 'toquée' de Nègres ? Heureusement, suite à ses ennuis de santé, elle ne pouvait pas concevoir.

Le maître avait essayé d'imaginer la catastrophe qu'aurait constitué le fait, pour sa sœur, de mettre au monde un bâtard de métis. En effet, s'imaginait-il, le sang des Noir(e)s étant si puissant, son mélange avec le sang des Blancs donne toujours un fruit plus proche du Noir que du Blanc. Ainsi, avant même de faire face aux autorités et, en particulier, aux tracasseries des clercs tatillons et appliqués, le Dr WILDE se voyait déjà en butte aux sarcasmes d'un Oscar WOOD envers lequel il nourrissait en réalité une méfiance panique car, avec son ego maniaque, cet ostrogoth avait toujours l'esprit en écharpe et l'imagination malfaisante. Imposant physiquement par sa taille droite, il se mêlait de tout et posait des questions sur tous les sujets avec un sans-gêne extraordinaire et une haute supériorité infondée : Comment se fait-il que votre sœur accouche d'un bébé

noir comme le diable à moins qu'elle n'ait ingurgité autant sinon plus de chocolat que ladite Mme de GRIGNAN ?

Philosophe et résigné à propos de sa sœur cadette, le docteur WILDE dut admettre que les gens tissaient toutes sortes de relations motivées par des causes et des sous-causes parfois bizarres.

En outre, et par qui aurait dit une ironique revanche, cet esclave, le ci-devant Arnold MARLEY, allait avoir à présent pour compagne quasi officielle cette Sarah dont lui, le maître, avait déjà eu, ou plutôt avait arraché, les faveurs et à laquelle il avait fait un bâtard de métis. Et même si certes lui n'avait pas reconnu ce fils naturel et n'avait ou n'a aucune intention de le reconnaître, il se trouvait tout de même que c'était encore cet Arnold MARLEY qui, tranquillement, se proclamait comme étant son père de cœur et qui allait devenir de facto son père par analogie de rapport. Pour comble de malheur, lui, le patron, ne trouvait aucun argument valable à opposer à cette initiative. Bien que, au fond de son cœur, il désapprouvât le simulacre de mariage organisé par ESISI avec la bénédiction de sa sœur cadette, Angèle WILDE, le maître se trouvait en situation de ne pas pouvoir entraver cette initiative ridicule à ses yeux.

Le docteur se souvint qu'ESISI l'avait réconcilié avec ses deux enfants rebelles. En d'autres mots, cet esclave avait magistralement réussi là où lui-même avait lamentablement échoué. Ainsi, le serviteur avait démontré qu'il ne partageait pas ses conceptions éducatives assorties de sermons hurlés. Si ESISI avait réalisé une telle prouesse, à savoir le réconcilier avec ses enfants, c'est parce qu'il dispensait de l'influence, de beaucoup d'influence sur eux et que donc, se persuadait le docteur, il pouvait parfaitement faire l'inverse : dresser ses enfants contre lui. Impossible de savoir ce que ce serviteur pensait ou ressentait, car, à tout moment, il était capable de vous délivrer un sourire onctueux et désarmant. Le maître se lamenta sur son propre sort : une fille unique et un beau-fils ayant reçu

tous les deux une excellente éducation et auxquels rien n'avait manqué en ce bas monde. Au bout de la course, il se retrouvait avec deux révoltés que seul un esclave nègre avait réussi à calmer. Vers quoi allait ce monde ?

L'imprévisibilité était l'arme secrète et fatale d'Arnold MARLEY. Son calme exaspérait le maître au plus haut point. Rien ne le pouvait entamer, cet Arnold MARLEY : il aurait pu au moins faire un effort pour se montrer malheureux, ne fût-ce que pour faire plaisir à son pauvre maître ! Ce n'était quand même pas trop demander à un serviteur, n'est-ce pas ? Le docteur WILDE aurait donné tout pour connaître le mécanisme de sa réflexion dont il ne saisissait pas les arcanes et aussi ce qui se tramait dans son imaginaire.

Le maître des lieux ignorait que, pour son esclave, c'était folie que de montrer des larmes chaudes à un ennemi : c'était pour ESISI un péché à ne pas commettre, même si, dans les faits, une misère spirituelle et psychologique continuait à lui arracher de silencieuses et invisibles larmes. Faute donc de bien connaître Arnold MARLEY alias ESISI LOKFUSA BANYAMA, le Dr WILDE avait le sentiment que ce grand *Bamboula* l'avait eu sextuplement dans le baba, comme on dit. C'était la raison pour laquelle le maître se sentait bizarrement dans la peau d'un vainqueur vaincu d'un champ de bataille piteux.

Le comble, encore une fois, est qu'il ne savait pas comment, ne serait-ce que pour se venger, il pouvait s'y prendre pour châtier ESISI sans risquer de provoquer une émeute parmi la gent servile et surtout parmi les siens, sans parler de ce testament de sa défunte épouse qui limitait sa liberté de manœuvre en cette matière et qui était une relique indécrottable des illusions de façade de son défunt mariage. Discrediter ESISI ? Mais auprès de qui et au nom de quels arguments ? L'homme faisait sans conteste l'unanimité aussi bien dans sa famille que chez les autres esclaves à

cause qu'il savait maintenir un sain respect de soi.

A l'évidence, ESISI avait beau être un esclave, il était aussi une personnalité à ménager. Il était, de manière impardonnable, persuasif et insupportablement précieux. A la fin, il devenait une menace moralisatrice pour le Dr WILDE lui-même, étant donné que ce Nègre agit, agissait et a toujours agi sensément. Le Dr WILDE se figurait déjà son beau-fils, sa fille, sa sœur et même le fantôme d'Hellen MARLEY, son épouse, en train de l'accuser de se venger de sa médiocrité sur un esclave sans défense ou même de soulager sa frustration en s'en prenant à un innocent. Il se demandait comment ils avaient pu tous contracter ce complexe forcément morbide de Don Quichotte. Il est vrai au fond que la performance d'ESISI le frappait étonnamment comme d'un complexe d'infériorité. Il le méprisait certes comme il méprisait tous les Nègres, mais il l'enviait aussi. Malgré tout, il s'entendait répondre aux membres de sa famille d'un ton sans réplique : Cet homme est tout sauf sans défense. La preuve, vous voici tous là !

Alors il concluait que, décidément, le taciturne ESISI était en réalité cent fois plus malin et plus dangereux que chacun de ces autres esclaves, mutins ou fauteurs de troubles, frondeurs abolitionnistes et autres faux prophètes qui, avec leurs gueules de fanatiques incurables, se targuaient d'être les bras droits du Dieu des Nègres. Derrière son sourire devait sans conteste se cacher un mystère. Plus que jamais, le vaillant Dr WILDE allait garder sur ce fils de pute (*sic*) d'Arnold MARLEY l'œil de la ménagère pour la casserole de lait.

Le maître ne croyait pas si bien dire. L'esclave avait bien ses secrets et quels secrets ! En pensée et dans ses yeux pleins de sortilèges, il ne cessait de vivre dans les limbes d'un monde hors d'atteinte, un autre monde où il jouait plus qu'un personnage considérable. Dans sa tête, il entendait les cris et les bousculades de cet ailleurs et il conversait avec ses propres pensées. Oui, il était exact que,

bien qu'ESISI levait la tête et ôtait son chapeau au passage de son maître en même temps qu'il lui souriait poliment, pas une once de sa pensée ou de son cœur ne prêtait ou ne faisait allégeance au Blanc et au système esclavagiste instauré par lui.

Comme il ignorait tout de la psyché de son majordome, alors le docteur s'en faisait une représentation sans doute grossièrement chimérique et fantasmée. Tout à ses supputations, il tordait son chapeau, sans même s'en apercevoir.

TEDANGA Ipota Bembela

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

Rapport final du Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo

NDLR : Le 12 décembre 2008, le Conseil de sécurité de l'ONU a rendu public le rapport final du Groupe d'experts sur la RD Congo. Vu l'importance de ce rapport, il a été jugé utile d'en publier les recommandations. Il est disponible sur le site de l'ONU à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/documents/cs/sgrapports.shtml> (Cote : S/2008/773).

XII. Recommandations

Le Groupe d'experts recommande que le Comité des sanctions fasse respecter l'embargo sur les armes en adressant une lettre officielle aux États Membres qui n'ont pas répondu aux demandes et questions des experts, et en notant leur état de conformité.

1. Le Groupe d'experts recommande que le Comité considère la direction politique des groupes armés non gouvernementaux comme un appui substantiel aux groupes en question. Ces dirigeants, dont beaucoup résident en Europe ou aux États-Unis, ont un rôle essentiel de collecte des fonds, de relations publiques et de stratégie diplomatique.

Appui des FARDC aux FDLR et aux PARECO

3. Le Groupe d'experts a repéré plusieurs commandants des FARDC qui pourraient faire l'objet de sanctions pour avoir aidé les FDLR et les PARECO. Il recommande que le Comité demande aux autorités de la RDC de donner aux soldats des instructions claires interdisant la collaboration ainsi que la cohabitation avec les FDLR et les PARECO. Des mesures disciplinaires appropriées

devraient être prises à l'encontre des soldats des FARDC qui collaborent avec ces groupes armés. Les unités des FARDC déployées dans les zones occupées par les FDLR devraient prendre leurs distances par rapport à ce groupe.

Appui du gouvernement du Rwanda au CNDP

4. Le Groupe d'experts recommande que le Comité rappelle au Gouvernement rwandais ses obligations en vertu du communiqué de Nairobi (S/2007/679) par lequel il s'est engagé à empêcher toute forme de soutien au CNDP et à interdire aux membres de ce groupe d'entrer sur son territoire ou d'en sortir. Il conviendrait en particulier d'empêcher le CNDP d'utiliser les réseaux téléphoniques et bancaires rwandais et de tenir des meetings de collectes de fonds sur le territoire rwandais.

MONUC

5. Le Groupe d'experts recommande que, dans sa résolution à venir prorogeant le mandat de la MONUC, le Conseil de sécurité apporte des précisions quant au rôle de la Mission en matière de collecte d'informations sur l'appui fourni aux groupes armés ainsi qu'en ce qui concerne sa

collaboration et ses échanges d'information avec le Groupe d'experts.

6. Le Groupe d'experts recommande que le Département des opérations de maintien de la paix donne des indications claires au personnel civil et aux contingents de la MONUC quant à leurs obligations en matière d'embargo sur les armes. Ces obligations consisteraient notamment à réunir des renseignements sur toutes les formes d'appui aux groupes armés non gouvernementaux, y compris en faisant des patrouilles le long de la frontière et en faisant des fouilles ponctuelles de véhicules aux postes frontière et aux points de contrôle à la recherche d'armes de contrebande.

Armes

7. Le Groupe d'experts recommande que le Comité demande au Gouvernement de la RDC de renforcer à titre prioritaire la sécurité de ses stocks d'armements et d'améliorer le comptage et la gestion des armes et des munitions. Les donateurs coopérant à la réforme du secteur de la sécurité devraient inclure la gestion de ces stocks dans l'aide qu'ils fournissent aux FARDC.

8. Le Groupe d'experts recommande que le Comité demande à la MONUC de prendre des mesures pour améliorer sa base de données sur les armes légères, notamment :

- a) En chargeant les contingents sur le terrain de réunir tous les renseignements nécessaires sur chaque arme, y compris les marques de fabrique. Toutes les armes et les munitions collectées devraient être photographiées. Les clichés devraient être envoyés à la MONUC à Kinshasa;
- b) En formant les officiers aux procédures d'enregistrement et de gestion des armes légères et des munitions.

Contrôle des frontières

9. Le Groupe recommande que le Conseil de sécurité envisage de prier la

MONUC de créer des équipes de contrôle des frontières, en particulier aux postes frontière de Bunagana et Kasindi, et de les habiliter à contrôler par sondage les marchandises entrant en RDC.

Enfants et conflits armés, graves violations des droits de l'homme

10. Le Groupe recommande au Comité d'écrire au Gouvernement de la RDC pour lui demander que les procédures de vérification destinées à protéger les enfants soient intégralement appliquées, comme convenu avec les autorités du pays, en particulier :

- a) En autorisant la vérification de l'absence d'enfants parmi les soldats avant que ceux-ci soient transportés dans des centres de brassage;
- b) En donnant aux partenaires locaux et internationaux accès aux soldats et aux centres de brassage, afin qu'ils puissent vérifier l'absence d'enfants et éventuellement les séparer des autres soldats;
- c) En mettant fin à la détention arbitraire de longue durée d'enfants dans les prisons militaires;
- d) En communiquant mieux avec les partenaires compétents dans le domaine de la protection des enfants, afin que les enfants retirés de leur unité soient transférés rapidement dans des centres de soins transitoires, à moins qu'il ne soit possible de les replacer directement dans leur famille.

11. Le Groupe recommande que le Comité pousse la MONUC et l'UNICEF à renforcer la coordination entre partenaires en matière de protection des enfants, notamment au stade de la collecte de données, en vue de créer une base de données unifiée sur les enfants démobilisés, où figurerait, dans toute la mesure possible, l'identité de ceux qui les ont recrutés et celle des membres de la chaîne de commandement à laquelle ils ont été assujettis.

12. Le Groupe recommande que le Comité demande à la MONUC de partager avec le Groupe d'experts l'information sur le recrutement d'enfants et les actes dirigés contre les femmes et les enfants dans les situations de conflit armé, afin d'aider le mieux possible le Groupe d'experts à vérifier et analyser l'information.

Ressources naturelles

13. Le Groupe recommande que le Comité demande aux États Membres de collaborer avec les organisations non gouvernementales locales et internationales à l'élaboration d'une carte des régions riches en minéraux et de la position des groupes armés, qui serait publiée avant la fin de son prochain mandat. Cette carte serait un outil de sensibilisation et lèverait les doutes que peuvent avoir les entreprises commerciales quant à l'origine des minéraux provenant de secteurs contrôlés par des groupes armés qu'ils achètent.

14. Le Groupe recommande que le Comité demande instamment aux États Membres de prendre les mesures voulues pour faire en sorte que les exportateurs et les consommateurs de produits minéraux congolais relevant de leur juridiction se renseignent comme ils le doivent sur leurs fournisseurs et ne se contentent pas d'assurances verbales concernant l'origine des produits.

Aviation

15. Comme le Groupe d'experts l'a déjà recommandé dans des rapports antérieurs (S/2006/525 et S/2007/423), le Groupe recommande que le Comité demande au Gouvernement de la RDC de prendre des mesures concrètes pour améliorer la sûreté et la sécurité de son espace aérien :

- a) En modernisant son matériel, en y ajoutant des plates-formes radar et des systèmes de surveillance de la dernière génération pour couvrir la totalité de l'espace aérien du pays;
- b) En améliorant la formation du personnel de l'Autorité de l'aviation civile et de celui des aéroports;
- c) En actualisant et en vérifiant le registre des aéronefs de la RDC, où devraient figurer des renseignements sur l'immatriculation et l'état de navigabilité de tous les appareils.

16. À ce propos, le Groupe note que le projet de loi qui est actuellement à l'examen sur les compétences de l'Autorité de l'aviation civile, un organisme public, comporte plusieurs dispositions qui ne sont pas conformes aux règles de l'OACI, et il recommande que les autorités du pays le révise en conséquence.

Le Groupe d'experts sur la RD Congo

Sonnette d'alarme des femmes congolaises de la diaspora en Europe à l'intention des autorités de l'UE et à leurs partenaires internationaux

Nous, les femmes congolaises de la diaspora, membres du Forum Interrégional des Femmes Congolaises FIREFEC/Belgique et de la plate-forme COMMON CAUSE /UK nous sommes :

- Choquées et meurtries par le drame humain et la catastrophe qui se déroulent à l'Est de la RD Congo
- Scandalisées par le silence indifférent des responsables internationaux face à cette situation

- Préoccupées et soucieuses de la dégradation de la situation sécuritaire et des violations graves de droit de l'homme qui se déroulent actuellement dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de la Province Orientale.

Espérant qu'un sursaut de solidarité humaine et du sens des responsabilités peuvent encore réveiller les responsables internationaux, particulièrement ceux de l'UE,

Croyant aux principes qui ont fondé la Société des Nations et la Déclaration universelle des droits de la personne,

Nous supplions instamment les autorités de l'UE de prendre l'initiative de contribuer à la solution de ce grave problème en s'y impliquant concrètement.

Nous avons participé au séminaire très édifiant organisé à Bruxelles, du 16 au 17 octobre 2008, sur la prévention des conflits et la lutte contre le trafic illicite des armes légères.

Lors de ce séminaire organisé à l'initiative de la Fondation Madariaga – Collège d'Europe et de l'Académie Folke Gernadotte avec le soutien de la Présidence française de l'UE, Réseau Européen (EPLO : European Peacebuilding Liaison Office), nous avons pu constater la volonté de l'UE d'œuvrer réellement et concrètement pour une sécurité, une paix et un développement durables en Afrique et particulièrement en RD Congo.

Au nom de cette volonté et de la défense des valeurs universelles des droits humains, nous demandons aux autorités européennes d'assumer cette volonté d'agir en Afrique pour apporter une solution urgente, déterminée et déterminante au drame que vivent les populations de la RD Congo et des pays voisins. Ce drame a déjà fait de nombreuses victimes et condamne les populations à vivre dans une détresse et dans un désarroi absolu.

C'est une question d'éthique, de responsabilité et de dignité humaine. Aussi, nous ne doutons pas que les autorités européennes porteront une attention particulière à notre sonnette d'alarme.

Pour le FIREFEC (Forum Interrégional des Femmes Congolaises), Belgique

Marie-Claire RUHAMYA – Coordinatrice du FIREFEC

Pour COMMON CAUSE UK, la Plate-forme des femmes Congolaises au Royaume-Uni

Marie-Louise PAMBU – Présidente COMMON CAUSE UK mfaray@hotmail.com

Novembre 2008

Jean-Pierre BEMBA, victime d'un procès politique ?

L'affaire BEMBA serait-elle une procédure destinée à l'amener à rendre compte des crimes qu'il aurait perpétrés par ses troupes en République Centre Africaine (R.C.A.) comme le soutient l'Accusation, à rendre justice pour toutes les victimes des atrocités et violences sexuelles commises en R.C.A. et qui n'arrêtent de crier justice et réparation, ou simplement s'agit-il de maintenir BEMBA en dehors de la scène politique congolaise, pour

asseoir le régime de Joseph KABILA en fragilisant ou en décapitant son opposition politique ?

De toutes les multiples questions que cette affaire soulève, nous nous limiterons à en commenter juste quelques-unes, en nous fondant essentiellement sur la décision de la chambre préliminaire du 10 juin 2008 (ICC-01/05-01/08), ainsi que sur les questions et répliques soulevées aux audiences de confirmation des charges du 12 au 15 janvier 2009. Une

mise au point s'impose sur certaines idées erronées autour de la personne de BEMBA (1), avant de rappeler que l'affaire BEMBA est avant tout l'aboutissement des enquêtes qui viennent de durer plus de quatre ans (2). Par cette longueur, on est en droit de s'attendre objectivement à un dossier bien ficelé de la part de l'Accusation. Malheureusement, la Défense semble avoir réussi à fragiliser les arguments de l'Accusation tant sur la preuve de l'existence d'un prétendu plan criminel commun (allégation qui reste incompatible avec le recours à la notion de risque développée par le Procureur dans le mandat d'arrêt du 10 juin 2008) (3) que sur la question relative à la responsabilité tant des troupes du M.L.C. ainsi que sur celle de la responsabilité personnelle de BEMBA dans la commission des crimes (4). Mais la grande question reste celle de savoir si finalement BEMBA n'est pas une victime expiatoire de toutes les atrocités et obscénités qui ont eu lieu en R.C.A., sans nécessairement en être le coupable. L'argument d'un procès politique pourrait se confirmer si la chambre préliminaire, tout en ne confirmant pas les charges, maintenait néanmoins BEMBA en détention pour permettre au Procureur de chercher d'autres preuves à charge. Dans ce cas, en effet, il sera très facile au Procureur de tomber dans le piège de n'instruire qu'à charge et non à décharge comme cela est pourtant exigé ; et le résultat concret sur terrain ne conduira qu'à sa mise à l'écart de la scène politique congolaise, sur la base d'un dossier qui ne répond pas à toutes les questions de fond (5).

Il nous semble important de préciser que nous ne sommes pas militant ni sympathisant du M.L.C. Nous avons simplement estimé que la religion des droits de l'homme doit être défendue et prêchée sans aucune discrimination fondée sur la race, le sexe et surtout l'appartenance politique des victimes éventuelles. Mais comme dit ci-haut, avant d'aborder ces quelques questions, une mise au point s'impose.

I.- M. BEMBA est-il un "big fish" (gros poisson) ?

On se rappellera que BEMBA a souvent été présenté comme un "big fish" de la C.P.I. Cette conception n'est pas non plus exacte. Bemba est "big fish" en RD Congo. Mais les crimes dont il est question n'ont pas été commis en RD Congo, mais plutôt en R.C.A. Or, en R.C.A., BEMBA n'est nullement un "big fish". L'ancien comme l'actuel président de cette république demeurent en réalité les véritables gros poissons. En effet, les troupes de l'actuel président seraient également impliquées dans des crimes qui ont été commis au Nord-Ouest de la R.C.A., comme nous le verrons. On rappellera que, lorsque le Procureur de la C.P.I. a notifié son intention d'engager des poursuites contre les auteurs des crimes commis au Nord Ouest de la République Centrafricaine, crimes qui sont imputés aux troupes fidèles à l'actuel président F. BOZIZE, ce dernier a écrit une lettre au Secrétaire général de l'O.N.U., BAN KI-MOON, le 1^{er} août 2008, lui demandant d'intercéder auprès du Procureur afin que celui-ci n'étende pas ses enquêtes aux crimes commis au Nord du pays et qu'en cas d'enquêtes de la C.P.I. sur ces crimes, il soit fait recours à l'article 16 du Statut de la C.P.I., qui donne au Conseil de sécurité de l'ONU le pouvoir de suspendre les procédures de la Cour pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois, renouvelables si cela est nécessaire pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Par ailleurs, les faits reprochés à Bemba remontent à une époque antérieure à son statut de vice-président, et même à celui de sénateur qu'il avait au moment de son arrestation à Bruxelles. Il avait seulement le statut de président du M.L.C. dans les territoires congolais sous son contrôle. On ne doit donc pas distraire l'opinion sur les véritables gros poissons en R.C.A.

En deuxième lieu, on se rappellera qu'au moment de son arrestation, BEMBA se préparait à rentrer en RD Congo pour y assumer le rôle de chef de

file de l'opposition, et que, d'après les propos de la porte parole de la C.P.I, son retour en RD Congo allait compliquer son arrestation éventuelle. Cet argument ne tenait évidemment pas debout, dès lors qu'à ces jours, tous les détenus de la C.P.I. sont des Congolais arrêtés à Kinshasa en RD Congo. Sur ce point, la coopération du gouvernement congolais est donc irréprochable et la crainte avancée n'est pas fondée.

II.- L'affaire BEMBA : le résultat des enquêtes qui ont duré plus de quatre ans

Pour rappel, c'est depuis le 22 décembre 2004 que la R.C.A. déférait la situation à la C.P.I. Deux ans plus tard, face à l'inaction du Procureur, le Gouvernement centrafricain fit un rappel. En suite de ce rappel, le 30 novembre 2006, la chambre préliminaire de la C.P.I. décida de demander au Procureur " d'élaborer un rapport sur l'état d'avancement actuel de l'examen préliminaire de la situation en République centrafricaine, qui lui serait présenté, ainsi qu'au Gouvernement de la République centrafricaine, au plus tard le 15 décembre 2006, avec une estimation de la date à laquelle l'examen préliminaire de la situation en République centrafricaine serait conclu, et de la date à laquelle une décision aux termes de l'article 53 §1 du Statut serait prise ". C'est ainsi que le 15 décembre 2006, le Procureur fera un Rapport dans lequel il fournissait des renseignements plutôt généraux sur l'état d'avancement de l'analyse des informations et des difficultés rencontrées sur terrain pour approfondir l'analyse.

Le 22 mai 2007, le Procureur de la C.P.I. décide finalement d'ouvrir une enquête (Voir le document ICC-OTP-BN-20070522-220-A_Fr). Dans cette décision il promet de focaliser son attention sur les crimes commis entre octobre-novembre 2002 et février-mars 2003. Il affirma également continuer à recueillir des informations et à prêter attention aux allégations de crimes commis en RCA, notamment au Nord du pays vers fin 2005.

Le 9 mai 2008, le Procureur fera une demande d'un mandat d'arrêt contre M. Bemba, demande fondée sur l'article 58 du Statut de la C.P.I. qui en est normalement la base juridique habituelle. Mais le 21 mai les juges de la chambre préliminaires, demanderont au Procureur des " informations supplémentaires et des pièces justificatives concernant divers aspects de sa requête notamment à l'appui des chefs d'accusation d'autres formes de violence sexuelle et de meurtre, ces deux crimes étant envisagés sous la double qualification de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre " (§ 6 de la décision du 10 juin 2008). Mais le Procureur, avant même d'avoir produit ces informations supplémentaires, demandera aux juges l'application de l'article 92 relatif à la délivrance du mandat d'arrêt provisoire au motif que le suspect se préparait à quitter Bruxelles pour aller en RDC où, d'après le Procureur, il serait plus difficile de l'arrêter. C'est ainsi que le 24 mai 2008, M. Jean-Pierre Bemba Gombo, premier (et jusque là le seul) suspect dans cette affaire est arrêté à Bruxelles, en vertu d'un mandat délivré la veille et se fondant aussi bien sur l'article 58 que sur le 92, alors que, comme nous l'avons vu, les juges ne disposaient pas encore des informations et preuves supplémentaires qu'ils avaient demandées quelques jours plus tôt. Cette précipitation serait peut-être à la base de certaines défaillances du dossier de l'Accusation.

III.- Les crimes commis sont-ils le fruit d'un plan criminel commun ou le fruit d'une activité dont la réalisation comportait le "risque" de la commission desdits crimes ?

Dans la décision du 10 juin 2008 sous examen, on peut constater que les juges de la chambre préliminaire sont revenus plusieurs fois sur la notion du " risque " (voir les paragraphes 72, 80 et 82 de la décision précitée). Le recours à la notion du risque semble pourtant inconciliable avec la notion de plan criminel commun développé par le Procureur. Dire que les crimes ont été commis parce que Bemba a accepté les

risques, c'est dire que l'on a affaire à des victimes collatérales d'une guerre qui a été menée par des "non-professionnels", c'est-à-dire par des éléments indisciplinés. Ce genre d'actes reste étranger au prescrit de l'article 8 du Statut de la C.P.I. En réalité toute guerre comporte des risques de commission des crimes de guerre. La notion même de "guerre propre" n'existe que dans le monde idéal. On doit ici rappeler que l'article 8 du Statut de la C.P.I. vise les crimes de guerre qui "s'inscrivent dans le cadre d'un plan ou d'une politique ou lorsqu'ils font partie d'une série de crimes analogues commis sur une grande échelle". A coup sûr, une telle formulation du chapeau de l'article 8 exclut l'hypothèse de crimes survenus en raison des risques qu'on aurait acceptés, et exclut également l'hypothèse des victimes collatérales des actes isolés des éléments indisciplinés. Il nous semble ainsi contradictoire d'affirmer en même temps que les crimes commis sont la conséquence des risques assumés par M. Bemba et ses alliés, tout en soutenant l'existence d'un plan criminel commun dont le but était la commission desdits crimes.

IV. La question de la responsabilité.

A.- L'imprécision sur l'imputabilité des crimes commis aux troupes du M.L.C.

Qu'est-ce qui prouve que ce sont les troupes du M.L.C. qui ont commis les crimes et obscénités allégués ? À cette question, on constate que les critères auxquels recourt l'Accusation sont des critères essentiellement linguistiques. Apparemment, les assaillants étaient des "lingalaphones". Ce critère apparaît très flottant dans la mesure où l'on trouve une partie de la population centrafricaine qui parle aussi le lingala. Mais le plus absurde, c'est que les actes criminels semblent avoir été commis par des troupes appelées *banyamulenge*. Or, les Banyamulenge, tel que cela est connu, sont des peuples qui vivent dans les hauts plateaux de Minembwe dans le Sud Kivu, près de Uvira et ces peuplades sont "rwandophones" et dans une certaine mesure des "swahiliphones". On constate

ainsi que le critère linguistique ne permet pas d'identifier les agresseurs comme étant des troupes du M.L.C. Dire que ce sont des Banyamulenge, c'est exclure les troupes du MLC dans la commission des atrocités, car ceux qui les ont commises sont des "lingalaphones". On ne peut normalement pas discuter d'une éventuelle responsabilité personnelle de BEMBA si l'on n'a pas préalablement établi que ce sont ses troupes qui ont commis les crimes allégués. Mais, même dans l'hypothèse où ce sont ses troupes qui ont commis les crimes, la question de l'établissement de la responsabilité personnelle de BEMBA n'en est pas pour autant simplifiée. Sur ce point, on ne peut s'empêcher de constater l'imprécision du type de participation criminelle retenue par l'Accusation contre BEMBA. Même en retenant le mode de participation le plus simple, c'est-à-dire celui du supérieur hiérarchique, ce qui aurait sans doute simplifié la tâche de l'accusation, on y constate aussi les mêmes imprécisions, et même des incohérences par rapport à une jurisprudence bien établie non seulement par la Cour internationale de justice, mais aussi par la Cour européenne des droits de l'homme, et même par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

B.- L'imprécision sur le mode de participation de BEMBA dans la commission des crimes allégués (Art. 25-3-a et 25-3-b du Statut de la C.P.I.).

Cette imprécision découle essentiellement des modes de responsabilité retenue par l'Accusation. En effet, pour beaucoup de gens, BEMBA est poursuivi en tant que le supérieur hiérarchique qui a négligé de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou réprimer les crimes commis par ses troupes, et doit par conséquent assumer la responsabilité de ces crimes. Un tel mode de responsabilité serait fondé sur l'article 28 du statut de la C.P.I. Certains autres croient aussi à tort qu'il est poursuivi pour avoir ordonné la commission desdits crimes. Ce mode de responsabilité est déjà plus grave que le premier et est fondé sur l'article 25-3-b du statut. La vérité, c'est qu'il est poursuivi sur la base d'un mode de responsabilité

beaucoup plus grave que les deux premiers, celui d'être *co-perpetrator* ou co-auteur (art. 25-3-a). L'aggravation de sa situation n'est malheureusement pas étayée par les preuves disponibles. Ces preuves, tel que cela découle des débats de confirmation des charges, ne permettent même pas de retenir le mode de responsabilité le plus faible, c'est-à-dire celui du supérieur hiérarchique qui aurait négligé de prendre les mesures pour prévenir ou punir les crimes commis par ses troupes.

Un tel niveau élevé de responsabilité, celui de co-auteur (*co-perpetrator*) nécessite non seulement un niveau de contrôle très élevé sur des troupes qui ont commis les crimes allégués, mais aussi quelque chose de plus que le fait de donner les ordres de commettre les crimes. Il s'agit, en effet, de commettre lesdits crimes par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre. Ce mode de participation criminelle est très difficilement concevable pour les personnes qui se trouvaient très loin du lieu de la commission desdits crimes.

Or, l'accusation n'a pas été en mesure d'établir que l'accusé savait ou en tout cas était censé savoir que ses troupes commettaient ou venaient de commettre ces crimes. Encore que ce niveau de preuve serait exigé uniquement pour établir la responsabilité en tant que supérieur hiérarchique et pas en tant que co-auteur. Les seuls indices auxquels a recouru l'accusation sont apparemment tirés des articles de la presse, et spécialement la R.F.I. Pourtant, une chose reste certaine, ce sont là des sources indirectes dont l'impartialité d'ailleurs n'est pas totalement garantie, puisque la France était plus ou moins impliquée dans ledit conflit. D'autre part, il y a la confusion entre le fait de recevoir des rapports sur la situation générale des troupes, c'est-à-dire le nombre des blessés, les personnes tuées, les malades etc. et le fait de recevoir des rapports sur les exactions commises en territoire étranger. Cette distinction n'apparaît pas dans le dossier de l'accusation. C'est encore cette même confusion qui apparaît

encore une fois concernant la question du contrôle des troupes sur le terrain des opérations militaires.

C.- *La difficulté d'établir la responsabilité personnelle de BEMBA, même en tant que commandant ou supérieur hiérarchique (art. 28 du Statut de la C.P.I.).*

Qui avait le contrôle des troupes du M.L.C. en R.C.A. ? Ceci paraît être la question centrale, dès lors que les crimes allégués auraient été commis à l'étranger par les troupes du M.L.C. qui étaient envoyées en RCA, suivant l'invitation des autorités démocratiquement élues de la R.C.A. Dans ces conditions, l'établissement de la responsabilité personnelle éventuelle de BEMBA sur ces troupes doit nécessairement répondre au schéma posé par l'article 8 du Projet d'article sur la responsabilité internationale des États, tel que posé par la Commission du droit international (C.D.I.) dans son texte final adopté en 2001 par l'A.G. de l'O.N.U. (*Ann. C.D.I.*, 2001 vol. II(2), lequel article dispose que "le comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes est considéré comme un fait de l'État d'après le droit international si cette personne ou ce groupe de personnes, en adoptant ce comportement, agit en fait sur les directives ou sous le contrôle de cet État".

L'une des applications de ce critère est sans doute l'affaire *Nicaragua*, dans laquelle la C.I.J. a estimé que ce contrôle devait être "effectif" (C.I.J., *Affaire c. États-Unis*, Arrêt du 27 juin 1986, § 115), alors que la chambre d'appel du T.P.I.Y. dans l'affaire *TADIC* a estimé suffisant le critère du "contrôle global" pour attribuer à la R.F.Y. les actes commis par les Serbes de Bosnie et pour qualifier le conflit en Bosnie-Herzégovine (*Prosecutor c. TADIC*, Appeal Chamber, 15 July 1999, § 145). C'est encore sur ce critère de contrôle que la C.I.J. est revenue dans l'Arrêt *Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro*, du 26 février 2007, dans l'affaire *RD Congo c. Ouganda*, Arrêt du 19 décembre 2005. La C.I.J. n'est d'ailleurs pas la seule juridiction à asseoir ce critère de contrôle. On pourra citer

quelques arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment dans l'affaire *BANKOVIC c. Belgique*, (Arrêt du 19 décembre 2001) mais beaucoup plus particulièrement dans l'affaire *BEHRAMI contre France et Saramati contre France, Allemagne et Norvège* (Arrêt du 2 mai 2007, §§ 133-139). Nous approfondirons l'analyse de ces jurisprudences plus tard lorsque la décision de la chambre préliminaire sera rendue. Retenons à ce stade que le critère du contrôle effectif est donc déterminant dans l'établissement de la responsabilité étatique et par extension celle de la responsabilité personnelle des autorités étatiques. C'est ce même critère qui apparaît aussi déterminant dans l'établissement de la responsabilité personnelle des chefs rebelles lorsque des crimes sont imputés à leurs troupes.

On découvre ainsi, comme l'a soutenu la Défense, que l'une des faiblesses de l'Accusation, c'est justement de déduire du contrôle que BEMBA exerçait sur ses troupes en RD Congo, sur le territoire sous son contrôle, de déduire donc de ce contrôle en RD Congo, le contrôle en R.C.A. Ce raisonnement apparaît trop simpliste, dès lors que ces troupes étaient envoyées en réponse à une demande émanant des autorités démocratiquement élues d'un État souverain. La simple logique commanderait de partir plutôt d'une présomption opposée, c'est-à-dire, de considérer que ce sont les autorités centrafricaines qui avaient le contrôle tant technique qu'opérationnel des activités et opérations militaires en R.C.A. On ne comprendra pas la présomption consistant à partir de l'idée que BEMBA a continué à donner des ordres sur le terrain des opérations militaires en territoire étranger, et que c'est maintenant lui qui doit démontrer qu'il n'avait pas le contrôle de ses troupes en R.C.A. La présomption doit plutôt lui être favorable de manière à ce que l'Accusation soit tenue de rechercher les preuves des instructions militaires que BEMBA continuait à donner sur le champ de bataille. Encore que, même dans cette hypothèse, on doit se garder de supposer que les instructions militaires étaient des

instructions criminelles pour la simple raison que des crimes de guerre s'en sont suivis. Les instructions criminelles, c'est-à-dire celles qui consistent à demander à ses troupes de commettre des exactions contre les civils, doivent être démontrées et non simplement déduites du résultat sur terrain.

La deuxième difficulté consiste à reprocher à BEMBA de n'avoir rien fait pour punir les membres de ses troupes lorsqu'il a eu vent que ces dernières auraient commis des exactions à l'endroit des populations civiles centrafricaines, alors que BEMBA avait écrit tant au Représentant de la Mission des Nations unies en R.C.A. (BONUCA) en date du 4 janvier 2003, qu'au Président de la F.I.D.H. en date du 20 février 2003, pour solliciter leur concours afin de diligenter une enquête et tirer au clair toutes les allégations sur la commission desdits crimes, et voir comment punir les éventuels coupables. Dès lors que ces deux lettres n'ont reçu aucune suite tant du côté des Nations Unies que du côté de la F.I.D.H., il devient très difficile de lui reprocher son abstention dans la répression desdits crimes commis en R.C.A.

V.- Conclusion : BEMBA, une victime expiatoire ?

Le mouvement de la lutte contre l'impunité peut entraîner un conflit face au respect du droit au procès équitable. Et pourtant, l'autorité et le prestige de la justice internationale reposent essentiellement sur la capacité d'établir un juste équilibre entre ces deux exigences en matière des crimes internationaux. L'affaire BEMBA est finalement une illustration de ce dilemme. D'une part, en se mettant à la place des victimes de toutes ces atrocités commises en R.C.A., atrocités que la représentante des victimes relatait sans pudeur et dont le récit était susceptible de donner la nausée, dans l'espoir sans doute de toucher la sensibilité des juges, il est clair que les auteurs de ces actes horribles et inhumains doivent rendre compte devant la justice internationale. Mais lorsqu'ils seront

appelés à rendre compte, ils doivent bénéficier du respect du droit de la défense pour éviter qu'ils ne deviennent eux-mêmes des victimes expiatoires d'un système déséquilibré au profit des victimes directes des crimes de droit international. Or, dans cette affaire, il nous semble, à notre humble avis, que l'Accusation, touchée par les cris des victimes (ce qui est tout à fait légitime) soit tombée dans le piège de chercher à trouver absolument, non pas le (s) vrai (s) coupable (s), mais plutôt une victime expiatoire.

La question, au regard du déroulement de ces quatre audiences de confirmation des charges, consiste à se demander si, finalement, l'épée de la "justice", après toutes ces quatre années d'instruction, ne serait pas malheureusement tombée sur la "mauvaise" personne, celle de BEMBA ? On pourrait sans doute objecter en disant que, quand bien même les charges contre BEMBA seraient confirmées, il serait toujours présumé innocent, car les juges n'auront pas statué sur sa culpabilité, ni sur son innocence. Mais cette présomption d'innocence n'est que théorique. Pour rappel, c'est depuis le 24 mai 2008 qu'il est détenu, que ses biens, ceux de sa femme et même ceux de ses enfants ont déjà été saisis et qu'il a été arrêté à

Bruxelles, au moment où il se préparait à aller exercer ses activités politiques comme chef de file de l'opposition en RD Congo. Peu importe le résultat final de cette procédure judiciaire, sa réputation aura été fortement entachée par ces mois de détention et le triomphalisme des O.N.G. et des médias, face à son arrestation et à sa détention, trahit le fait que l'homme semble déjà avoir été condamné par le tribunal de l'opinion publique, celui des médias et celui des O.N.G., de sorte que son acquittement par la C.P.I. serait scandaleux. Cet état des choses va sans doute se prolonger lorsque la chambre préliminaire, tout en ne confirmant pas les charges contre BEMBA, sera néanmoins amenée à céder à la demande du Procureur de maintenir le suspect en détention, pour permettre au Procureur de rassembler de nouvelles preuves. Dans cette circonstance d'ailleurs, il est plus facile pour le bureau du Procureur de tomber dans le piège de n'instruire qu'à charge et non pas à charge et à décharge, comme cela est pourtant exigé. Seule la consistance du dossier de l'Accusation peut constituer un argument permettant de rejeter les critiques du genre "procès politique". La réponse de la chambre préliminaire de la C.P.I. sur cette affaire nous aidera sans doute à approfondir ces analyses.

Jacques MBOKANI, ancien stagiaire à la C.P.I.
Chercheur-Doctorant U.C.L. Belgique
La Haye, 20 janvier 2009

THÈSES DE DOCTORAT DÉFENDUES PAR DES AFRICAINS OU CONCERNANT L'AFRIQUE (LXVII)

UNIVERSITÉ DE LIÈGE (XIII)³

FACULTÉ DE MÉDECINE

KAPEPULA Ka (RD Congo) : "Contribution à l'amélioration de la gestion des déchets ménagers solides dans les villes des pays en voie de développement. Le cas de Dakar au Sénégal." 07/03/20073. Promoteur : Ph. THONNART

KIRERE MATHE Melchisédech (RD Congo) : "Mise en place d'une structure de prévention de la transmission mère-enfant du virus à VIH dans les zones instables du milieu rural africain. Étude de faisabilité dans la zone de santé d'Oïcha au nord-est de la République démocratique du Congo." 28/11/2007. Promoteurs : Ph. LEPAGE et J. RIGO

³ La 12^{ème} série a paru dans L'Africain n° 228 de février-mars 2007.

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

AYAD Abdelhanine (Algérie) : "Nouvelles investigations sur les protéines trophoblastiques, hormones hypophysaires et gonadiques durant le premier trimestre de la gestation chez le bovin." 15/06/2007. Promoteur : J.-F. BECKERS

CHAHED Amina (Algérie) : "Prévalence et caractérisation de souches d'Escherichia coli 0157 productrices de shigatoxines isolées de denrées alimentaires d'origine animale en Belgique et en Algérie." 05/09/2007. Promoteur : G. DAUBE

HATUNGUMUKAMA Gilbert (Burundi) : "Performances laitières des bovins en station au Burundi." 29/02/2008. Promoteur : J. DETILLEUX

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

TUNCA Daria (Belgique) : "Style beyond borders : language in recent nigerian fiction." 28/01/2008. Promoteur : B. LEDENT

FACULTÉ DES SCIENCES

AQIL Abdelhafid (Maroc) : "Synthesis and stabilisation of colloids for optical and magnetic detections." 17/01/2008. Promoteur : R. JEROME

BUKIRO Denis (Burundi) : "Quantification su(n,n)- équivariante." 01/09/2008. Promoteurs : P. MATHONET et J. NAVEZ

CHIKOU Antoine (Bénin) : "Étude de la démographie et de l'exploitation halieutique de six espèces de poissons-chats (Teleostei, Siluriformes) dans le delta de l'Ouémé au Bénin." 15/12/2006. Promoteur : J.-C. PHILIPPART

DAOUDI Mohamed (Algérie) : "Analyse et prédiction de l'érosion ravinante par une approche probabiliste sur des données multisources. Cas du bassin versant de l'Oued Isser-Algérie). 01/09/2008. Promoteur : P. OZER

DEKAYIR Saïd (Maroc) : "Gestion, récupération et valorisation de la biomasse produite dans une filière d'épuration des eaux usées par chenal algal à haut rendement." 30/04/2008. Promoteur : J.-L. VASEL

GANGOUE PIEBOJI Joseph (Cameroun) : "Caractérisation des beta-lactamases et leur inhibition par les extraits de plantes médicinales." 09/11/2007. Promoteur : J.-M. FRÈRE

HOUNTONDI Yvon-Carmen (Bénin) : "Dynamique environnementale en zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest : analyse de l'évolution et évaluation de la dégradation du couvert végétal." 23/06/2008. Promoteur : P. OZER

NIANG Abdoul Jelil (Mauritanie) : "Les processus morphodynamiques, indicateurs de l'état de la désertification dans le sud-ouest de la Mauritanie. Approche par analyse multisource." 03/07/2008. Promoteur : A. OZER

SAHNUN Abdelmonaïm (Maroc) : "Étude des peuplements de macro-invertébrés benthiques dans les quatre types d'eaux (dystrophe, oligotrophe, mésotrophe et eutrophe) du Gutland (Grand-Duché de Luxembourg) et de la région wallonne (Belgique). Typologie chimique et faunistique, autoécologie et micro-répartition des taxons." 17/01/2008. Promoteur : L. LECLERCQ

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

COULIBALY Namory (Côte d'Ivoire) : "Numerical simulation of a two phase flow by coupling and implicit SIMPLE and explicit VOF method with a fully volume preserving." 06/11/2007. Promoteur : J. MARCHAL

MASEKANYA Jean-Pierre (Burundi) : "Stabilités des pentes et saturation partielle. Étude expérimentale et modélisation numérique." 17/05/2008. Promoteur :

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

OYANGANDJI DIMANDJA Berthold : "L'institution Nkumi des Atetela Wata du Congo. Un essai d'éthnohistoire et d'anthropologie politique." 28/06/2007. P.-P. GOSSIAUX

Résumé de la thèse de Prosper NGUEGANG ASAA soutenue le 16 décembre 2008 à l'Université Libre de Bruxelles

Titre : L'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé : analyse multifonctionnelle d'une activité montante en économie de survie

Comme dans la plupart des villes africaines, Yaoundé, capitale du Cameroun, est confrontée aux phénomènes d'urbanisation croissante. Cette urbanisation rapide n'est pas accompagnée d'une croissance économique. En fait, le pouvoir d'achat extrêmement bas, le chômage, le sous-emploi, la pauvreté, voire la misère, ont amené une frange importante de la population à inventer de nouvelles solutions pour s'assurer un revenu. C'est alors qu'apparaît le phénomène d'agriculture urbaine et périurbaine. La caractérisation de cette agriculture a mis en évidence une interaction entre les catégories d'acteurs, les types d'espaces, les types de cultures, les produits obtenus et les revenus moyens générés. Il ressort de l'analyse de nos résultats que cette forme d'agriculture emploie près de 2000 personnes, pour la plupart des jeunes et, surtout, des femmes, dont la moyenne d'âge est de 35 ans. C'est une activité basée principalement dans les bas-fonds marécageux, le bas des pentes, les abords de routes avec une forte pression sur l'espace. Les cultures sont diversifiées et sont à dominance maraîchère, vivrière et floricole. Elles varient en fonction des trois espaces étudiés, à savoir l'auréole urbaine, la zone périurbaine et l'hinterland rural.

L'analyse du système de commercialisation a mis en évidence trois types de circuits à travers lesquels les produits transitent des producteurs aux consommateurs. Ce sont notamment les circuits longs, les circuits courts et les circuits directs. Dans ces circuits de commercialisation, la régulation du marché se réalise au niveau de tous les intervenants. Cela signifie que les prix des produits ne sont pas fixés d'avance, mais varient en fonction de la demande. En ce qui concerne la rentabilité, l'analyse sur les comptes d'exploitation des cultures de céleri, de *ndolé* et de morelle noire indique que cette agriculture est rentable avec un gain moyen journalier de près de trois euros pour les producteurs. C'est la raison pour laquelle certains maraîchers estiment qu'à la place d'un travail salarial de près de 75 euros / mois, ils préfèrent rester dans leur jardin.

Cependant, aucun cadre juridique et réglementaire lié à l'exercice de cette activité n'est disponible, aucun article de loi ne l'autorisant de façon explicite. Nous avons noté également de nombreuses autres contraintes liées à l'organisation des producteurs, aux pratiques, à la structuration et la mise en marché des produits. Ces résultats ont alors d'importantes implications quant à la compréhension des interactions entre les agriculteurs en ville et le monde politique de Yaoundé. Les fonctions multiples de cette activité tels que l'emploi pour les jeunes, des revenus substantiels pour les couches des populations les plus vulnérables, la gestion des déchets urbains et la beauté du paysage étant autant d'attraits qui concourent à son encouragement.

Les stratégies visant à susciter l'implication des producteurs urbains dans le développement de la ville de Yaoundé ont été mises en œuvre à travers la CAUPA. L'intégration de toutes ces stratégies dans les schémas directeurs d'aménagements urbains, pourrait contribuer à concilier les défis d'une amélioration du bien-être des populations en quête de survie. Cette thèse met donc en évidence la nécessité d'une médiation entre les différentes catégories d'acteurs pour une agriculture urbaine et périurbaine de qualité. Les résultats pourront permettre aux décideurs et administrateurs des villes de disposer d'informations utiles sur l'importance de cette forme d'agriculture qui est, non seulement montante, mais aussi controversée.

Prosper NGUEGANG

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

Philémon BONDONGA RAMAZANI, *Le Roi Albert I^{er} n'est pas mort*. Éditions Amicitia Asbl. 198 pages.

Le dernier livre de Philémon BONDONGA retrace l'histoire de sa famille depuis le début du XX^{ème} siècle, au travers des tribulations de son grand père MEYIZO dans le Congo belge. Toutefois, le livre va beaucoup plus loin qu'une simple saga familiale et l'auteur évoque avec beaucoup de sensibilité la question des rapports inter-ethniques à l'intérieur du Congo et aussi bien entendu, les rapports entre colonisateurs et colonisés, ainsi que les changements sociétaux multiples et profonds que cette confrontation a pu susciter.

Une bonne partie du récit se déroule au sein de la Force Publique dont l'auteur ne masque pas les forces ni surtout les faiblesses, principalement celle qui faisait du soldat indigène, dans l'entre-deux guerres, une sorte de "chose" entre les mains des officiers Blancs qui parfois dès lors avaient beau jeu de persécuter ceux qui ne leur revenaient pas pour l'une ou l'autre raison.

Mais c'est par son statut à la Force Publique que MEYIZO va rencontrer le Roi Albert I^{er}, en tournée dans la colonie. Et la façon dont le Roi le regardera quand il sera près de lui va le marquer profondément parce qu'il comprend que le Souverain le considère comme un être humain et non pas comme une chose, à la mode des petits chefs militaires. Il lui en sera profondément reconnaissant et dès lors lui vouera une admiration sans bornes.

C'est pourquoi quand, plus tard, il apprendra la mort du Roi dans les rochers de Marche-les-Dames, il ne voudra jamais y croire et à l'occasion d'un voyage sur le fleuve, il sera persuadé d'avoir vu le Roi Albert I^{er} à Yangambi, réfugié incognito auprès de ses sujets congolais et toujours bien vivant. Il gardera cette conviction profonde jusqu'à sa mort et la transmettra à ses enfants et petits-enfants, parmi lesquels l'auteur qui nous narre ainsi cette touchante affection du vieux soldat pour son ex-Souverain.

Philémon BONDONGA sait raconter des histoires, son ouvrage est très agréable à lire et une fois commencé, on ne l'abandonne pas facilement. Nous attendrons son prochain livre avec beaucoup d'intérêt et nous le conseillons vivement à ceux qu'intéresse cette période de l'histoire où les coutumes ancestrales et les bouleversements amenés par les Blancs vont se télescoper pour faire émerger une société nouvelle.

E. van SEVENANT

NOUVELLES FAMILIALES

Nous sommes heureux de vous faire part de la naissance :

- le 13 janvier 2009 à Charleroi, de KAZE Eliel, quatrième enfant au foyer de Léonidas MPENGEKEZE et Immaculée NYIRANEZA.

Nous lui souhaitons une vie heureuse dans sa famille et dans sa communauté.

C'est avec regret que nous vous faisons part du décès :

- le 12 janvier 2009 à Charleroi, de Albert MUTSHIPAY, époux de Francine BORREMANS
- le 19 janvier à Bruxelles, du Père Léon VERWILGHEN sj, ancien missionnaire en Afrique centrale, fondateur et ancien directeur du Collège du Saint-Esprit à Bujumbura (Burundi), du Centre Christus à Kigali (Rwanda) et de la Maison Amani à Bukavu (RD Congo).

Ne soyons pas tristes de l'avoir perdu mais soyons reconnaissants de l'avoir eu (Saint Augustin).

TABLE DES MATIÈRES

"L'Africain" n° 238, février-mars 2009

Page

1 La journée des mains rouges E. van SEVENANT

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

2 L'éducation populaire et la femme congolaise Frères des Hommes

5 Fondation Père EVERARD

6 Mamas for Africa Mme H. MATTELAER et al.

9-10 PHOTOS

CULTURE ET SOCIÉTÉ

11 Savério NAYIGIZIKI l'anti-conformiste J. NTAMAHUNGIRO

15 Les tribulations de notre jeunesse (suite et fin) M.S.

22 Hommage à A. CÉSAIRE à Bruxelles KALAMBO NSAPO

24 La victoire du vaincu TEDANGA I.B.

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

27 Rapport du groupe d'experts sur la RD Congo Le Groupe d'experts

29 Sonnette d'alarme des femmes congolaises de la diaspora M.C. RUHAMYA et al.

30 Jean-Pierre BEMBA, victime d'un procès politique ? J. MBOKANI

36 Thèses de doctorat défendues par des Africains ou concernant l'Afrique (LXVII) :
Université de Liège (XIII)

38 Résumé de thèse : l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé P. NGUEGANG

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

39 Ph. BONDONGA RAMAZANI, Le Roi Albert 1^{er} n'est pas mort. E. van SEVENANT

39 Nouvelles familiales

Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"

Page 3 de la couverture : mots croisés n° 255 et 256 Vincenzo SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérien Mudoy, Camille Tedanga Ipota ;
Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama, 21, Route de Pontoise, F-95100, Argenteuil.

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

ABONNEMENTS : 47^{ème} année : année académique 2008-2009

abonnement ordinaire : Belgique : 15 €

Europe : 22 €

reste du monde : 25 €

abonnement de soutien : 25 €

payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes :
IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGCD.